



ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
CONSOLIDÉS

DES
NEUF PREMIERS MOIS DE
2013

Bruxelles, le 6 novembre 2013





TABLE DES MATIÈRES

Ageas en bref – Neuf premiers mois de 2013	4
Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas	6
États financiers intermédiaires consolidés des neuf premiers mois de 2013	9
État consolidé de la situation financière	10
Compte de résultat consolidé	11
État du résultat global consolidé	12
État consolidé des variations de capitaux propres	13
État consolidé des flux de trésorerie	14
Informations générales	15
1 Résumé des principes comptables	16
2 Acquisitions et cessions	19
3 Actions en circulation et bénéfice par action	21
4 Contrôle et solvabilité	24
5 Parties liées	27
Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière	29
6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	30
7 Placements financiers	31
8 Créances	37
9 Placements dans des entreprises associées	39
10 Option d'achat sur actions BNP Paribas	40
11 Passifs d'assurance	41
12 Certificats d'endettement	42
13 Dettes subordonnées	43
14 Emprunts	45
15 Impôts exigibles et différés	46
16 RPN(I)	47
17 Provisions	49
18 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV	50
Notes relatives au compte de résultat consolidé	53
19 Primes d'assurance	54
20 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	56
21 Résultat des ventes et réévaluations	57
22 Sinistres et prestations d'assurance	58
23 Charges financières	59
24 Variations des dépréciations	60
Notes relatives à l'information sectorielle	61
25 Information sectorielle	62
26 Passifs éventuels	74
27 Dérivés	78
28 Engagements	80
29 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière	81
Déclaration du Conseil d'Administration	82
Rapport d'examen limité	83

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des présents États financiers intermédiaires consolidés sont libellés en millions d'euros.

Ageas en bref – Neuf premiers mois de 2013



1) L'encaissement brut inclut l'encaissement provenant des participations d'Ageas mises en équivalence. Hors participations mises en équivalence, tel que comptabilisé en IFRS, l'encaissement s'élève à EUR 8.203 millions.

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012	Neuf premiers mois 2011
Compte de résultat			
Encaissement brut	8.203,4	8.181,8	8.423,4
Total des produits	10.348,2	11.443,2	8.046,9
Résultat net revenant aux actionnaires	512,7	518,4	- 533,7
- part de l'Assurance	497,4	449,5	- 208,7
- part du Compte général (y compris les Éliminations)	15,3	68,9	- 325,0
Action (en EUR)			
Résultat de base par action ²⁾	2,24	2,17	- 2,07
Autres informations			
Ratio combiné	97,6%	97,9%	100,2%
Ratio de charges en vie	0,50%	0,51%	0,50%
Rendement sur capitaux propres ³⁾	7,4%	8,0%	- 8,6%
Rendement sur capitaux propres de l'assurance ³⁾	8,4%	8,8%	- 4,7%

	30 septembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
État de la situation financière ¹⁾			
Total des actifs	95.569,6	97.085,7	90.579,3
Passifs techniques	76.576,5	76.318,3	70.599,6
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.726,7	9.799,4	7.682,8
Participations ne donnant pas le contrôle	883,4	871,5	604,3
Capitaux propres	9.610,1	10.670,9	8.287,1
Autres informations			
Ratio de solvabilité de l'assurance	209,6%	203,8%	205,5%
Ratio de solvabilité du groupe	225,7%	228,6%	235,3%
Nombre d'employés	13.097	13.335	12.577
Nombre d'actions (en millions) ²⁾	227,9	231,8	240,6

1) A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2011 et de 2012 ont été retraités en conséquence.

2) Les chiffres de 2011 ont été ajustés à des fins de comparaison, en prenant en compte le reverse stock split intervenu en 2012 (voir Note 3 – Actions en circulation et bénéfice par action).

3) Sur la base du résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres revenant aux actionnaires au 1^{er} janvier et au 30 septembre.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *d'ageas*

Monsieur Ronny Brückner, membre du Conseil d'Administration d'Ageas, est décédé le 4 août 2013. Nous saluons le professionnalisme et le courage dont Ronny Brückner a fait preuve tout au long de son mandat.

Évolution

Le 16 septembre 2013, ageas SA/NV a tenu une assemblée extraordinaire des actionnaires, qui a approuvé l'annulation des actions résiduelles (469.705) du programme de rachat d'actions 2012 et une deuxième réduction de capital sous la forme d'un remboursement d'EUR 1,00 par action aux actionnaires. Le paiement aura lieu le 13 décembre 2013.

Cette assemblée a également donné son approbation à la nomination de madame Lucrezia Reichlin et de monsieur Richard Jackson comme administrateurs non exécutifs indépendants pour une période de trois ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Résultats des neuf premiers mois de 2013

Le bénéfice net du groupe pour les neuf premiers mois de 2013 s'établit à EUR 513 millions, alors qu'il était d'EUR 518 millions pour les neuf premiers mois de 2012.

Le total des capitaux propres s'élève, fin septembre, à EUR 8,7 milliards, soit EUR 38,30 par action, à comparer à EUR 9,8 milliards fin 2012.

Les ratios de solvabilité de l'assurance et du groupe atteignent respectivement 210% et 226%, pour un capital disponible total supérieur d'EUR 5,2 milliards au capital minimum requis (dont EUR 4,5 milliards pour l'assurance).

Assurance

Le bénéfice net de l'assurance pour les neuf premiers mois de 2013 s'élève à EUR 497 millions (contre EUR 450 millions). Le résultat net des activités vie pour les neuf premiers mois est d'EUR 311 millions, contre EUR 293 millions l'année passée.

En Belgique, le résultat net des neuf premiers mois est d'EUR 190 millions (contre EUR 165 millions).

En Europe continentale, le résultat net est resté pratiquement inchangé à EUR 36 millions, la contribution des partenariats non consolidés et le plus faible taux d'imposition ayant compensé la baisse des résultats opérationnels consolidés. Depuis le début de l'année, les activités asiatiques contribuent à hauteur d'EUR 87 millions au résultat net (contre EUR 92 millions). Si l'on exclut les résultats non récurrents positifs de l'an passé, le résultat net s'est amélioré d'EUR 11 millions. Le résultat de l'an passé comprenait un ajustement non récurrent positif d'EUR 8 millions à Hong Kong ainsi que des exceptions non récurrentes positives d'EUR 8 millions pour les partenariats non consolidés. La performance sous-jacente s'est améliorée en raison de la croissance interne et de la bonne performance d'investissement sur l'ensemble de la région, qui a été partiellement compensée par les dépenses associées aux campagnes commerciales et à l'expansion des canaux en Chine.

Le résultat net en non-vie pour les neuf premiers mois s'établit à EUR 174 millions, à comparer à EUR 143 millions, et s'accompagne d'un ratio combiné de 97,2%. Tous les segments ont maintenu leurs bonnes performances dans toutes les lignes d'activité, avec une contribution en hausse des partenariats non consolidés en Asie et en Turquie. Le résultat de cette année en Belgique a bénéficié d'une forte performance en souscription, soutenue par un faible ratio de sinistralité en Multirisque habitation tout au long de l'année et de bons résultats en Auto au troisième trimestre. Au Royaume-Uni, le résultat net sur neuf mois s'élève à EUR 77 millions (contre EUR 73 millions) grâce à l'amélioration qui s'est poursuivie en Multirisque habitation et aux bons résultats de Groupama Insurance Company Ltd (GICL), qui signe un résultat net d'EUR 14 millions.

En Europe continentale, le résultat net cumulé depuis le début de l'année a plus que doublé à EUR 26 millions (contre EUR 13 millions) et comprend une plus-value non récurrente d'EUR 9 millions, réalisée en immobilier en Turquie au deuxième trimestre. La forte performance de souscription et d'investissement a plus que doublé le bénéfice net en Asie depuis le début de l'année.

Le ratio combiné du groupe poursuit son amélioration à 97,6 % contre 97,9 % l'an passé. Compte tenu de la diminution des reprises de sinistres de l'année antérieure de 3,8 % à 2,8 %, le ratio combiné de l'année en cours est en amélioration de 1,3%, avec une bonne répartition entre le Royaume-Uni et la Belgique.

Les activités de détail britanniques enregistrent un revenu total de commissions d'EUR 181 millions. Le résultat net déclaré depuis le début de l'année a baissé pour s'établir à EUR 12 millions (contre EUR 13 millions), et inclut EUR 12 millions de charges régionales et un actif fiscal différé non récurrent d'EUR 3 millions. En raison de la concurrence qui prévaut sur ce marché, des initiatives ont été prises en vue d'améliorer le ratio de coûts et les charges ont diminué de 13 % sur l'ensemble de l'activité de détail.

Compte général

Le résultat net du Compte général – EUR 15 millions – comprend une baisse d'EUR 114 millions de la valeur du passif RPN(I), principalement due au changement dans la méthodologie de valorisation. Fin septembre, la valeur de la RPN(I) se situait à EUR 279 millions, contre EUR 165 millions fin décembre.

RPN(I)

Suite à l'entrée en vigueur de l'IFRS 13 en 2013, Ageas a revu la méthode de valorisation du passif de la RPN(I) au troisième trimestre. Jusqu'au premier semestre 2013 et conformément à l'IAS 39, Ageas utilisait le concept de règlement. A l'analyse des modalités de sortie convenues lors du règlement partiel avec BNP Paribas en 2012 et eu égard au fait que BNP Paribas comptabilise le montant de référence comme un actif, une valorisation fondée sur le concept de transfert s'avère plus appropriée dans le contexte de l'IFRS 13. Ageas a décidé d'utiliser le montant de référence de la RPN(I) pour sa valorisation au troisième trimestre 2013.

Le passage de la notion de règlement à celle de transfert a créé une perte ponctuelle d'EUR 87 millions au troisième trimestre tandis que l'augmentation du montant de référence d'EUR 258 millions à EUR 279 millions au troisième trimestre a engendré une perte supplémentaire d'EUR 21 millions. La hausse du montant de référence est due à l'évolution du cours des CASHES de 56,17% à 59,29% (toute augmentation de 1% du cours des CASHES, exprimant un pourcentage de sa valeur au pair, entraîne une hausse du montant de référence d'EUR 11 millions), en partie compensée par une croissance du cours de l'action d'Ageas d'EUR 26,98 à EUR 29,94 (toute hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas fait baisser le montant de référence d'EUR 5 millions).

La nouvelle approche du montant de référence (notion de transfert) rend plus transparente et plus facile la méthodologie de calcul du passif résiduel de la RPN(I).

Pour de plus amples informations sur la valorisation de la RPN(I), veuillez consulter la note 16.

Royal Park Investments (RPI)

Le 27 avril 2013, RPI a annoncé la vente en bloc de son portefeuille d'actifs à un investisseur institutionnel. Sur la base de l'offre acceptée, le portefeuille d'actifs a été valorisé à EUR 6,7 milliards. La transaction a été réglée dans le courant du mois de mai, sauf pour un certain nombre de titres du portefeuille qui seront réglés d'ici la fin de l'année.

Le bénéfice total en IFRS, à 100%, s'élève à EUR 0,6 milliard fin septembre 2013, soit EUR 0,3 milliard pour Ageas.

La valeur de la participation d'Ageas dans RPI s'élève à EUR 242 millions contre EUR 240 millions fin juin 2013, soit une hausse d'EUR 1 million.

Après la cession des actifs, l'activité résiduelle de RPI porte essentiellement sur la gestion de litiges impliquant une série d'actifs américains.

Autres éléments

Les produits d'intérêts nets s'établissent à EUR -3 millions contre EUR 27 millions. Ce dernier montant incluait un montant positif ponctuel d'EUR 30 millions provenant de l'amortissement de l'écart sur les titres de dette Tier 1 de BNP Paribas et EUR 9 millions d'intérêts reçus sur le Tier 1.

Les charges salariales et autres charges opérationnelles pour les neuf premiers mois de l'année ont baissé d'EUR 37 millions à EUR 33 millions, surtout grâce à la diminution des coûts liés aux affaires juridiques et de consultance.

Solvabilité

Le capital disponible total d'Ageas s'élève à EUR 9,3 milliards fin septembre 2013 contre EUR 9,1 milliards fin 2012. Il dépasse le capital réglementaire consolidé minimum requis d'EUR 5,2 milliards, dont EUR 4,5 milliards pour l'assurance. Le capital disponible total des assurances s'élève à EUR 8,6 milliards, pour une solvabilité minimale requise stable à EUR 4,1 milliards. Il en résulte un ratio de solvabilité de 210% pour l'ensemble des activités d'assurance. Les ratios de solvabilité par secteur restent bons à 188% pour la Belgique, 220% pour le Royaume-Uni, 258% pour l'Europe continentale et 230% pour l'Asie.

Position de trésorerie nette du Compte général

La position de trésorerie nette du Compte général s'établit fin septembre à EUR 2,0 milliards et comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour EUR 0,8 milliard, des dépôts bancaires à court terme pour EUR 1,3 milliard et un ajustement pour tenir compte du solde résiduel d'EUR 0,1 milliard du programme European Medium Term Notes (EMTN).

La position de trésorerie nette a légèrement diminué au troisième trimestre – d'EUR 74 millions – suite, notamment, au rachat d'actions propres (EUR 33 millions). Le paiement prévu de la réduction de capital d'EUR 1,00 par action (EUR 0,2 milliard) approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 septembre, est prévu le 13 décembre 2013¹. Une distribution en espèces supplémentaire, faisant suite à la vente précitée des actifs de RPI, devrait intervenir fin 2013.

Passifs éventuels

Veillez vous référer à la note 26 des Etats financiers intermédiaires au 30 septembre 2013, pour le texte complet relatif aux Passifs éventuels.

Bruxelles, le 5 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration

¹ *Date ex-coupon le 10 décembre et date de paiement le 13 décembre 2013 à condition qu'aucun créancier n'ait fait usage de son droit tel que le prévoit l'article 613 du Code des Sociétés.*

ÉTATS
FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
CONSOLIDÉS

DES
NEUF PREMIERS MOIS DE
2013



ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(avant affectation du bénéfice)

	Note	30 septembre 2013	31 décembre 2012 1)	31 décembre 2011 1)
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	2.174,0	2.449,9	2.701,5
Placements financiers	7	62.062,6	62.571,8	55.231,4
Immeubles de placement	7	2.351,3	2.415,5	2.045,7
Créances	8	5.913,5	6.288,4	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		14.043,1	13.683,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	9	1.605,3	2.123,6	1.959,5
Réassurance et autres créances		2.097,5	1.968,0	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles		40,2	9,4	127,1
Actifs d'impôts différés		92,1	171,7	358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10		234,0	395,0
Intérêts courus et autres actifs		2.434,9	2.556,4	2.363,3
Immobilisations corporelles		1.082,5	1.115,0	1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.434,2	1.498,1	1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente	2	238,4		138,5
Total des actifs		95.569,6	97.085,7	90.579,3
Passifs				
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11.1	26.068,7	25.914,3	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	11.2	28.791,9	29.100,7	27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	11.3	14.110,5	13.767,0	12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	11.4	7.605,4	7.536,3	6.203,9
Certificats d'endettement	12	123,1	186,8	256,7
Dettes subordonnées	13	1.931,9	2.915,5	2.973,6
Autres emprunts	14	2.365,6	1.968,0	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles		62,8	129,1	59,2
Passifs d'impôts différés	15	1.072,0	1.410,9	585,0
RPN(I)	16	279,0	165,0	190,0
Intérêts courus et autres passifs		2.375,8	2.255,1	2.181,4
Provisions	17	53,5	69,1	2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle	18	1.093,0	997,0	655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	2	26,3		110,5
Total des passifs		85.959,5	86.414,8	82.292,2
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	8.726,7	9.799,4	7.682,8
Participations ne donnant pas le contrôle		883,4	871,5	604,3
Capitaux propres		9.610,1	10.670,9	8.287,1
Total des passifs et des capitaux propres		95.569,6	97.085,7	90.579,3

1) A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 et de 2011 ont été retraités en conséquence.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012	Troisième trimestre 2013	Troisième trimestre 2012
Produits					
- Primes brutes émises ¹⁾		6.938,5	7.417,6	2.289,8	2.186,2
- Variation des primes non acquises		- 4,4	- 88,7	33,8	51,8
- Primes acquises cédées		- 270,7	- 243,1	- 90,3	- 81,3
Primes d'assurance nettes acquises	19	6.663,4	7.085,8	2.233,3	2.156,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	20	2.274,8	2.281,0	762,9	742,9
Plus-values (moins-values) réalisées et latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas		- 90,0	- 221,0		57,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)		- 114,0	- 268,1	- 108,0	14,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	21	145,6	325,9	41,7	54,5
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte		637,4	1.562,5	430,7	792,8
Part dans le résultat des entreprises associées		389,3	180,4	38,3	39,6
Produits de commissions		294,9	298,7	97,6	101,0
Autres produits		146,8	198,0	57,1	78,8
Total des produits		10.348,2	11.443,2	3.553,6	4.037,3
Charges					
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 6.409,0	- 6.933,7	- 2.144,7	- 2.093,7
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		125,4	90,0	47,6	25,5
Sinistres et prestations d'assurance, net	22	- 6.283,6	- 6.843,7	- 2.097,1	- 2.068,2
Charges liées à des contrats en unités de compte		- 653,7	- 1.555,4	- 439,0	- 798,5
Charges financières	23	- 183,2	- 195,5	- 60,5	- 64,9
Variations des dépréciations	24	- 46,1	- 95,3	- 12,6	- 15,3
Variations des provisions	17	0,1	2,1	3,1	1,2
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO			- 1.962,5		
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais			2.362,5		
Impact total du règlement avec ABN AMRO	10		400,0		
Commissions payées		- 974,8	- 928,6	- 317,3	- 300,8
Frais de personnel		- 622,6	- 590,6	- 206,1	- 197,5
Autres charges		- 744,6	- 707,2	- 270,3	- 269,3
Total des charges		- 9.508,5	- 10.514,2	- 3.399,8	- 3.713,3
Résultat avant impôts		839,7	929,0	153,8	324,0
Charges d'impôts sur le résultat		- 195,1	- 272,0	- 66,2	- 65,6
Résultat net de la période		644,6	657,0	87,6	258,4
Participations ne donnant pas le contrôle		131,9	138,6	46,5	44,7
Résultat net revenant aux actionnaires		512,7	518,4	41,1	213,7
Données par action (EUR)					
Résultat de base par action	3	2,24	2,17		
Résultat dilué par action	3	2,24	2,17		

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme suit.

	Note	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012	Troisième trimestre 2013	Troisième trimestre 2012
Primes brutes acquises		6.938,5	7.417,6	2.289,8	2.186,2
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)		1.264,9	764,2	389,5	291,4
Encaissement brut	19	8.203,4	8.181,8	2.679,3	2.477,6

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Autres éléments du résultat global	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012	Troisième trimestre 2013	Troisième trimestre 2012
Variation des réévaluations des placements				
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance, brute	22,8	21,3	7,7	7,3
Impôts afférents	- 5,6	- 5,3	- 1,9	- 1,8
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance, nette	17,2	16,0	5,8	5,5
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute ¹⁾	- 860,4	2.371,9	297,2	981,4
Impôts afférents	269,0	- 751,5	- 71,0	- 306,4
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, nette	- 591,4	1.620,4	226,2	675,0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute	- 216,6	- 24,8	- 105,7	- 33,9
Impôts afférents				
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette	- 216,6	- 24,8	- 105,7	- 33,9
Variation des réévaluations des placements, brute	- 1.054,2	2.368,4	199,2	954,8
Impôts afférents	263,4	- 756,8	- 72,9	- 308,2
Variation des réévaluations des placements disponibles, nette	- 790,8	1.611,6	126,3	646,6
Variation de la réévaluation selon IAS19, brute	30,0	8,9	30,0	8,9
Impôts afférents	- 8,5	- 2,1	- 8,5	- 2,1
Variation de la réévaluation selon IAS19, nette ²⁾	21,5	6,8	21,5	6,8
Variation des différences de change, brute	- 124,2	87,4	- 49,6	- 17,2
Impôts afférents				
Variation des différences de change, nette	- 124,2	87,4	- 49,6	- 17,2
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts	- 893,5	1.705,8	98,2	636,2
Résultat net de la période	644,6	657,0	87,6	258,4
Total du résultat global consolidé pour la période	- 248,9	2.362,8	185,8	894,6
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	131,9	138,6	46,5	44,7
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	- 98,1	461,5	65,1	188,3
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	33,8	600,1	111,6	233,0
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires	- 282,7	1.762,7	74,2	661,6

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflète.

2) La variation de la réévaluation selon IAS 19 reste en capitaux propres et ne peut jamais engendrer une variation dans le compte de résultat, contrairement aux autres variations de l'état du résultat global consolidé.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
Solde au 1er janvier 2012	2.203,6	2.105,0	3.354,3	163,4	- 578,2	512,2	7.760,3	607,4	8.367,7
Modification de la norme comptable IAS 19			- 77,5				- 77,5	- 3,1	- 80,6
Solde ajusté au 1er janvier 2012	2.203,6	2.105,0	3.276,8	163,4	- 578,2	512,2	7.682,8	604,3	8.287,1
Résultat net de la période					518,4		518,4	138,6	657,0
Réévaluation d'investissements						1.155,7	1.155,7	455,9	1.611,6
Réévaluation IAS 19			6,8				6,8		6,8
Écarts de conversion				81,8			81,8	5,6	87,4
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires			6,8	81,8	518,4	1.155,7	1.762,7	600,1	2.362,8
Transfert			- 578,2		578,2				
Dividende			- 187,6				- 187,6	- 7,5	- 195,1
Actions propres			- 75,8				- 75,8		- 75,8
Annulation d'actions	- 161,4	- 44,5	205,9						
Rémunération fondée sur des actions		0,9					0,9		0,9
Impact de l'option de vente émise sur PNC			364,2				364,2	- 388,4	- 24,2
Autres variations des capitaux propres			33,4				33,4	19,5	52,9
Solde au 30 septembre 2012	2.042,2	2.061,4	3.045,5	245,2	518,4	1.667,9	9.580,6	828,0	10.408,6
Solde au 1er janvier 2013	2.042,2	2.968,1	1.968,2	173,6	743,0	2.015,5	9.910,6	875,5	10.786,1
Modification de la norme comptable IAS 19			- 111,2				- 111,2	- 4,0	- 115,2
Solde ajusté au 1er janvier 2013	2.042,2	2.968,1	1.857,0	173,6	743,0	2.015,5	9.799,4	871,5	10.670,9
Résultat net de la période					512,7		512,7	131,9	644,6
Réévaluation d'investissements						- 692,3	- 692,3	- 98,5	- 790,8
Réévaluation IAS 19			18,3				18,3	3,2	21,5
Écarts de conversion				- 121,4			- 121,4	- 2,8	- 124,2
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires			18,3	- 121,4	512,7	- 692,3	- 282,7	33,8	- 248,9
Transfert			743,0		- 743,0				
Dividende			- 269,8				- 269,8	- 116,3	- 386,1
Remboursement de capital	- 233,5						- 233,5		- 233,5
Actions non susceptible de remboursement de capital			9,8				9,8		9,8
Actions propres			- 104,8				- 104,8		- 104,8
Annulation d'actions	- 80,9	- 116,4	197,3						
Rémunération fondée sur des actions		1,3					1,3		1,3
Impact de l'option de vente émise sur PNC			- 190,4				- 190,4	94,4	- 96,0
Autres variations des capitaux propres			- 2,6				- 2,6		- 2,6
Solde au 30 septembre 2013	1.727,8	2.853,0	2.257,8	52,2	512,7	1.323,2	8.726,7	883,4	9.610,1

En 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités en conséquence et ont généré un impact négatif sur le total des capitaux propres d'EUR 80,6 millions au 1^{er} janvier 2012 et d'EUR 115,2 millions au 1^{er} janvier 2013. La rubrique Réévaluation IAS19 (EUR 21,5 millions) concerne en 2013 des modifications des taux d'actualisation utilisés pour calculer l'obligation en vertu de plans à prestations définies.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Note	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Bénéfice avant impôts		839,7	929,0
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts :</i>			
Option d'achat sur actions BNP Paribas RPN(I)	10	90,0	221,0
Gains (pertes) non réalisés	16	114,0	268,1
Produits des entreprises associées	21	- 145,6	- 325,9
Amortissements et impacts		- 389,3	- 180,4
Dépréciations		549,5	557,9
Provisions	24	46,1	95,5
Charges des rémunérations fondées sur les actions	17	- 0,1	- 2,1
		1,3	1,5
<i>Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	7	5,8	- 34,7
Créances	8	382,3	- 565,1
Réassurance et autres créances		- 121,6	1.728,9
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 374,5	- 805,2
Dettes	14	219,2	- 322,2
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	11.1 & 11.2	- 4,5	2.848,8
Passifs liés à des contrats en unités de compte	11.3	352,7	923,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas	10	144,0	
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		65,3	- 3.469,4
Dividende perçu des entreprises associées		109,9	11,8
Impôts payés sur le résultat		- 299,2	- 85,1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		1.585,0	1.796,2
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			
Acquisition de placements	7	- 9.713,6	- 13.108,1
Produits des cessions et remboursements des placements		8.895,3	11.328,5
Acquisitions d'immeubles de placement	7	- 198,5	- 239,0
Produits des cessions d'immeubles de placement		117,1	48,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7	- 74,9	- 58,6
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		3,0	0,5
Acquisition (augmentation de capital) de filiales et entreprises associées (y compris la trésorerie comptabilisée en actifs détenus en vue de la vente)	2	- 234,1	- 33,7
	2, 4 & 9	744,1	46,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 10,8	- 10,7
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		0,1	0,2
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 472,3	- 2.026,0
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Remboursement de certificats d'endettement	4, 12 & 14	- 62,3	- 70,4
Produits de l'émission des dettes subordonnées	13	420,2	8,0
Remboursement des dettes subordonnées	13	- 1.370,7	- 26,1
Produits de l'émission d'autres emprunts	14	188,6	64,0
Remboursement des autres emprunts		- 48,4	- 4,8
Acquisitions d'actions propres	3 & 4	- 104,8	- 75,8
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère	4	- 269,8	- 197,5
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	4	- 116,3	- 7,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		- 1.363,5	- 310,1
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		- 25,1	11,4
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		- 275,9	- 528,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	6	2.449,9	2.701,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 septembre	6	2.174,0	2.173,0
<i>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</i>			
Intérêts perçus	20	2.034,4	2.047,9
Dividendes perçus sur placements	20	68,0	55,5
Intérêts payés	23	- 232,1	- 237,4

INFORMATIONS GÉNÉRALES



1

RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, tel qu'en vigueur au 1er janvier 2013, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE).

1.1 Référentiel comptable

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013, y compris les chiffres comparatifs de 2012, ont été préparés conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire, et comprend des états financiers résumés (état de la situation financière, compte de résultat, variations des capitaux propres, flux de trésorerie), le résultat global consolidé et une sélection de notes explicatives. Ageas applique les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013 doivent être lus en parallèle avec les États financiers consolidés 2012 audités d'Ageas (y compris les principes comptables), disponibles sur le site internet <http://www.ageas.com/>.

1.2 Modification des principes comptables

Les principes comptables utilisés pour préparer les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013, outre la mise en œuvre de la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » et de l'IFRS 13, sont cohérents avec ceux appliqués dans les États financiers consolidés relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2012.

La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Par ailleurs, les coûts des services passés seront directement enregistrés en compte de résultat et non plus via le corridor, tandis que les produits et charges d'intérêts seront basés sur les actifs et passifs nets et non plus sur la différence entre le rendement attendu des actifs et la charge d'intérêts des passifs bruts si elle est inférieure.

Les chiffres comparatifs de 2012 et de 2011 ont été retraités en conséquence et ont généré un impact négatif sur le total des capitaux propres d'EUR 81 millions au 1er janvier 2012 et d'EUR 115 millions au 31 décembre 2012. L'incidence sur le résultat net de 2012 étant limitée (inférieure à EUR 1 million), elle n'a pas donné lieu à un retraitement.

L'IFRS 13 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 et redéfinit les modalités d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. L'IFRS 13 utilise le concept de « valeur de sortie » là où Ageas utilisait précédemment le concept de « valeur de règlement » (soit le prix à payer à une contrepartie pour s'acquitter du passif). La valeur de sortie est le prix qui serait payé pour transférer un passif par une transaction conclue à des conditions normales entre intervenants du marché à la date de l'évaluation. Les conséquences de ces évolutions – comptabilisées de façon prospective – sont détaillées à la note 16 – RPN(I).

1.3 Estimations comptables

L'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustement important (positif ou négatif) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Le tableau ci-après présente les principales estimations utilisées, à la date de reporting :

30 septembre 2013	Incertitudes liées aux estimations
Actifs	
Actifs disponibles à la vente	
- Instruments financiers Niveau 2	- Le modèle d'évaluation - Marchés inactifs
Niveau 3	- Le modèle d'évaluation - Utilisation de données non observables sur le marché - Marchés inactifs
Immeubles de placement	Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation - L'échéance - Différents paramètres comme le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt
Entreprises associées	Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Goodwill	- Le modèle d'évaluation utilisé - Des variables financières et économiques - Taux d'actualisation - La prime de risque inhérent de l'entité
Autres immobilisations incorporelles	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes - Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
Passifs	
Passifs des contrats d'assurance	
- Vie	- Hypothèses actuarielles - La courbe de taux utilisée dans le test de suffisance du passif
- Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés) - Charges pour ajustement des sinistres - Règlement définitif des sinistres en cours
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation - Inflation/salaires
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés - Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Option de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- Juste valeur future estimée - Taux d'actualisation

1.4 Information sectorielle

Le reporting de l'information sectorielle se fonde sur les secteurs opérationnels. Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulent autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire et présentent des caractéristiques économiques homogènes.

Les secteurs opérationnels sont :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de présenter le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où il exerce ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les éliminations sont comptabilisées séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte général comprend les activités non liées au cœur du métier de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, le passif lié aux CASHES (RPN(I)), l'option de vente émise sur PNC, et les procédures et litiges hérités du passé.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées.

1.5 Principes de consolidation

Les États financiers intermédiaires consolidés des neuf premiers mois de 2013 portent sur ageas SA/NV (la « société mère ») et ses filiales.

Les investissements dans des entreprises associées, résultant de participations où Ageas exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

1.6. Devises

Le tableau ci-dessous présente les taux de change des principales devises significatives pour Ageas.

1 EUR =	Taux en fin de période		Taux Moyens	
	30 septembre 2013	31 décembre 2012	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Livre sterling	0,84	0,82	0,85	0,81
Dollar américain	1,35	1,32	1,32	1,28
Dollar Hong Kong	10,47	10,23	10,22	9,94

2

ACQUISITIONS
ET
CESSIONS

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2013 et en 2012. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la Note 29 - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

2.1 Acquisitions et cessions en 2013

2.1.1 DTH Partners LLC

Le 26 avril 2013, AG Real Estate a acquis, par un apport en capital de USD 103 millions (EUR 79 millions), une participation de 33% dans DTH Partners LLC. Cette participation est incluse dans la rubrique Placements dans des entreprises associées.

Dans le cadre de cette acquisition, les accords complémentaires suivants ont été conclus :

- un accord de prêt mezzanine entre DTH Partners LLC et AG Insurance pour un montant de USD 117,5 millions ;
- un accord de crédit pont entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star SA) pour un montant de USD 23 millions. Ce montant fait partie d'une facilité de crédit pont totale de USD 50 millions accordée par les actionnaires de DTH en vue de préfinancer une structure de crédit d'impôt à exécuter avec Chevron, qui a été retardée par le processus d'approbation du US Internal Revenue Service.

La comptabilisation de l'acquisition n'est pas finalisée à la clôture du troisième trimestre dans la mesure où la valeur de l'immeuble sous-jacent à New York n'était pas encore disponible au moment de la clôture. La détermination définitive du goodwill/badwill n'est pas encore disponible.

Pour de plus amples détails, il convient de consulter la Note 5.

2.1.2 Actifs et passifs disponibles à la vente

La rubrique Actifs et passifs disponibles à la vente inclut les filiales immobilières North Light et Pole Star (total des actifs : EUR 239 millions ; total des passifs : EUR 26 millions). Conformément à l'IFRS 5, ces actifs et passifs ont été classés comme actifs et passifs disponibles à la vente dans la mesure où la clôture des ventes devrait intervenir en décembre 2013.

2.1.3 Autres acquisitions

Outre les transactions mentionnées ci-dessus, plusieurs acquisitions ont été réalisées au premier semestre 2013 dans le cadre du cours normal des affaires. Il s'agit notamment d'une participation de 20% dans FREY pour un montant d'EUR 21 millions.

2.2 Cessions en 2013

En 2013, le bien immobilier Louvresse Développement (actifs : EUR 81 millions) a été vendu, ce qui a engendré une plus-value d'EUR 25 millions (comptabilisée sous Résultat des ventes et réévaluations).

2.3 Acquisitions en 2012

2.3.1 Aksigorta A.Ş.

Le 21 novembre 2011, Ageas et Sabanci avaient convenu d'acquérir conjointement des parts supplémentaires dans Aksigorta jusqu'à 36% maximum, afin de renforcer plus encore le partenariat entre les deux groupes. Au 31 décembre 2012, chacune des entités détenait 36% dans Aksigorta. Ageas a consacré au total EUR 10,5 millions à l'acquisition de parts additionnelles, EUR 6,3 millions en 2012 et EUR 4,2 millions au quatrième trimestre de 2011.

2.3.2 Acquisitions d'AG Real Estate

AG Real Estate a fait l'acquisition de sociétés immobilières pour un montant d'EUR 84 millions, aucun goodwill n'ayant été comptabilisé.

2.3.3 Groupama Insurance Company Limited

Le 21 septembre 2012, Ageas a signé un accord en vue de l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited pour une contrepartie totale en numéraire de GBP 116 millions (EUR 145 millions). Cette acquisition visait à renforcer la position de marché d'Ageas UK, qu'elle place en cinquième position sur le marché britannique de l'assurance non-vie (avec une part de marché de 5,2%), en quatrième position en assurance automobile privée (avec une part de marché de 11,7%) et en quatrième position en assurance aux particuliers (avec une part de marché de 7,1%). La transaction a été finalisée le 14 novembre 2012. Après quoi, GI CL est devenu une filiale à 100% d'Ageas UK.

L'impact de l'acquisition sur l'État consolidé de la situation financière d'Ageas à la date d'acquisition se présente comme suit

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49	Passifs de contrats d'assurance non-vie	797
Placements financiers et prêts	731	Passifs d'impôts exigibles et différés	11
Réassurance et autres créances	162	Intérêts courus et autres passifs	49
Immobilisations corporelles	6		
Charges reportées et autres actifs	117		
		Total des passifs	857
		Goodwill négatif	63
		Coût d'acquisition	145
Total des actifs	1.065	Total des passifs et du coût d'acquisition	1.065

Groupama a généré un résultat net d'EUR 3,4 millions en 2012 (et un résultat net d'EUR 13,7 millions pour les neuf premiers mois de 2013). Ni goodwill, ni immobilisations incorporelles n'ont été comptabilisés dans le cadre de la transaction. Le goodwill négatif d'EUR 63 millions a été comptabilisé directement dans le compte de résultat comme Autres produits et résulte du prix d'acquisition de Groupama, inférieur à sa valeur comptable

2.4 Cessions en 2012

2.4.1 Ageas Deutschland Lebensversicherung AG

Ageas a signé en 2011 un accord avec Augur Capital pour la vente de ses activités vie en Allemagne. La transaction a été clôturée au premier trimestre 2012 et s'est traduite pour Ageas par une perte en capital d'EUR 14,5 millions. Cette perte était déjà comptabilisée dans le Compte général fin 2011.

3

ACTIONS EN
CIRCULATION
ET BÉNÉFICE
PAR ACTION

Le tableau ci-dessous montre le nombre d'actions en circulation (retraité pour tenir compte du reverse stock split intervenu en août 2012).

en milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions au 1er janvier 2012	262.338	- 21.709	240.629
Annulation d'actions	- 19.217	19.217	
Solde des actions achetées/vendues		- 8.798	- 8.798
Nombre d'actions au 31 décembre 2012	243.121	- 11.290	231.831
Annulation d'actions	- 9.635	9.635	
Solde des actions achetées/vendues		- 3.968	- 3.968
Nombre d'actions au 30 septembre 2013	233.486	- 5.623	227.863

Fusion d'ageas SA/NV et d'ageas N.V., et reverse stock split

Les 28 et 29 juin 2012 respectivement, les Assemblées générales des Actionnaires de la société néerlandaise ageas N.V. et de la société belge ageas SA/NV ont approuvé la fusion des deux sociétés. Elles ont également approuvé les opérations de Reverse Stock Split et de Reverse VVPR Strip Split.

Le 3 août 2012, le Conseil d'Administration d'ageas SA/NV a formellement constaté que la société belge ageas SA/NV était devenue à cette date l'unique société mère du groupe Ageas, avec maintien d'un établissement stable aux Pays-Bas.

Dans le même temps, Ageas a procédé au regroupement d'actions et de strips VVPR. Par tranche de dix Units Ageas, une nouvelle action ageas SA/NV a été émise et chaque tranche de vingt strips VVPR Ageas a été automatiquement convertie en un strip VVPR Ageas. Les chiffres historiques ont été ajustés à des fins de comparaison, pour prendre en compte le reverse stock split

Programme de rachat d'actions 2012

Ageas a lancé un programme de rachat d'actions propres pour un montant d'EUR 200 millions, débutant le 13 août 2012 pour une période se terminant le 19 février 2013 au plus tard. Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre le programme jusqu'à ce que le montant total d'EUR 200 millions soit atteint, ce qui fut le cas le 26 février 2013.

Entre le 13 août 2012 et le 26 février 2013, Ageas a racheté 9.635.159 actions pour un montant total d'EUR 200 millions, ce qui correspondait à 3,96% du total des actions en circulation.

Le 24 avril 2013, l'Assemblée générale des Actionnaires a approuvé l'annulation de 9.165.454 actions. L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de septembre 2013 a approuvé l'annulation des actions résiduelles (469.705) du programme de rachat d'actions 2012.

Programme de rachat d'actions 2013

Le 2 août 2013, Ageas a annoncé la décision prise par le Conseil d'Administration, conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires fin avril 2013, de mener un nouveau programme de rachat de ses actions en circulation pour un montant d'EUR 200 millions. Le programme a démarré le 12 août 2013 et court jusqu'au 5 août 2014. Les actions rachetées sont détenues comme actions propres jusqu'au moment où une décision d'annulation de ces actions aura été formellement approuvée par les actionnaires. Entre le début du programme de rachat d'actions et le 30 septembre 2013, Ageas a racheté 1.060.843 actions pour un montant total d'EUR 32.572.421.

Réduction de capital

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ageas SA/NV de 16 septembre 2013 a, outre l'approbation de l'annulation des actions, approuvé une deuxième réduction de capital par le biais d'un remboursement aux actionnaires, d'EUR 1,00 par action. Le paiement aura lieu le 13 décembre 2013.

Actions émises et nombre potentiel d'actions

Conformément aux dispositions qui régissent ageas SA/NV, dans les limites légales et dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une période de trois ans (2013-2016), par l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 avril 2013, à augmenter son capital social d'un montant maximal d'EUR 193.200.000 à des fins générales. En prenant en compte une valeur au pair comptable d'EUR 8,40, ce montant permet l'émission de 23.000.000 d'actions, représentant à peu près 10% du capital social actuel de la société. Cette autorisation permet également à la société de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'émission d'instruments financiers.

Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. Note 26 - Passifs éventuels).

Le tableau ci-après récapitule les actions émises et le nombre potentiel d'actions en circulation au 30 septembre :

en milliers	
Nombre d'actions émises au 30 septembre 2013	233.486
Nombre d'actions autorisées à être émises (AG du 24 avril 2013)	23.000
Nombre potentiel total d'actions au 30 septembre 2013	256.486

Actions propres

Le nombre total d'actions propres (5,6 millions) comprend des actions détenues pour les FRESH (4,0 millions), le programme d'actions à cessibilité restreinte (0,5 million) et les actions résiduelles provenant du programme de rachat (1,1 million). Des détails sur les titres FRESH sont présentés à la Note 13.1.

Le nombre d'actions émises tient compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (4,0 millions). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux SA. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 4,0 millions d'actions Ageas. Ageasfinlux SA a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Toutefois, Ageasfinlux SA et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droit de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Ageasfinlux SA est une filiale d'Ageas, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions autodétenues et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir à la section Bénéfice par action dans la présente note et la Note 13 – Dettes subordonnées).

En 2011, en 2012 et en 2013, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale. En fonction de la performance relative du titre Ageas par comparaison à un groupe de pairs sur trois années et de quelques conditions supplémentaires, les membres de la direction générale recevront gratuitement, au total :

- entre zéro et 158.500 actions Ageas existantes, le 1^{er} avril 2014 (plan 2011) ;
- entre zéro et 119.600 actions Ageas existantes le 1^{er} avril 2015 ;
- entre zéro et 167.000 actions Ageas existantes le 1^{er} avril 2016.

Outre ces plans, les membres du Management Committee se sont vu attribuer 100.997 actions au titre d'intéressement à long terme. Ageas a décidé de couvrir ces engagements en achetant le nombre maximum d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de ces plans.

CASHES et règlement avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas

En 2007, BNP Paribas Fortis SA/NV (anciennement Fortis Banque) a émis un instrument financier appelé CASHES. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 12,5 millions d'actions Ageas.

BNP Paribas Fortis SA/NV a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Les actions détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV liées aux CASHES ne sont assorties ni de droit au dividende, ni de droit de vote (voir note 26.2.2).

En 2012, BNP Paribas a fait une offre en numéraire sur les CASHES, qui a partiellement réussi. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 CASHES présentés sur les 12.000 titres en circulation (soit 62,9%) en 7,9 millions d'actions Ageas.

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN/RPN(I) (cf. Note 16 – RNP(I)) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par BNP Paribas Fortis SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas (cf. Note 8 - Créances).

Bénéfice par action

Le tableau suivant détaille les principes de base utilisés pour déterminer le bénéfice par action (les chiffres comparatifs ont été ajustés suite au reverse stock split).

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Résultat net revenant aux actionnaires	512,7	518,4
Coût d'acquisition des actions à cessibilité restreinte	1,3	0,8
Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action	514,0	519,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	229.273	238.767
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers)	328	218
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)	229.601	238.985
Résultat de base par action (en euros par action)	2,24	2,17
Résultat dilué par action (en euros par action)	2,24	2,17

Au cours des neuf premiers mois de 2013, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 2.064.018 actions (neuf premiers mois de 2012 : 2.433.067) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 20,83 par action (neuf premiers mois de 2012 : EUR 19,97) a été exclu du calcul du bénéfice par action dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché, compte tenu du fait qu'après le reverse stock split, il faut exercer 10 options pour acquérir une action.

En 2013 comme en 2012, quelque 4,0 millions d'actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les 4,6 millions d'actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (31 décembre 2012 : 4,6 millions) sont incluses dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (voir Note 26 – Passifs éventuels).

4

CONTRÔLE ET SOLVABILITÉ

Ageas est un holding d'assurance et il est soumis à la supervision de la Banque Nationale de Belgique au niveau consolidé. Les sociétés opérationnelles sont soumises aux autorités de contrôle locales.

4.1 Contrôle prudentiel consolidé d'Ageas

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et appliquent les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas répond aux exigences de solvabilité au niveau consolidé.

Le rapprochement entre les capitaux propres et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Capital souscrit et réserves	6.890,8	7.040,9
Résultat net revenant aux actionnaires	512,7	743,0
Plus-values et moins-values latentes	1.323,2	2.015,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.726,7	9.799,4
Participations ne donnant pas le contrôle	883,4	871,5
Total des capitaux propres	9.610,1	10.670,9
Passifs subordonnés	1.931,9	2.915,5
Filtres prudentiels		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 208,3	- 174,3
Réévaluation de l'immobilier, nette d'impôts (à 90%)	755,4	761,2
Évaluation des ajustements des placements disponibles à la vente	- 1.646,6	- 2.341,5
Couverture de flux de trésorerie	27,8	29,0
Goodwill	- 869,9	- 892,8
Autres immobilisations incorporelles	- 349,5	- 371,0
Dividende attendu		- 362,2
Dividende attendu, lié à l'option d'achat sur actions BNP Paribas		- 234,0
Limitation de l'endettement subordonné à 50% de l'exigence de solvabilité		- 932,3
Capital réglementaire	9.250,8	9.068,5
Ratios de solvabilité		
Niveau de solvabilité requis	4.099,5	3.966,4
Montant de solvabilité excédentaire	5.151,3	5.102,1
Ratio de solvabilité	225,7%	228,6%

4.2 Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance prévue.

Le Compte général comprend les fonctions *corporate*, les transactions financières, et l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Pour le Compte général, Ageas utilise la trésorerie nette comme indicateur du capital librement disponible au niveau du groupe, tant qu'elle est inférieure à ce capital.

Ageas vise un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200% du minimum réglementaire requis pour l'ensemble de l'assurance. Ageas reverra les cibles minimales au plus tard au moment de la mise en œuvre de Solvabilité II.

Situation du capital pour l'Assurance

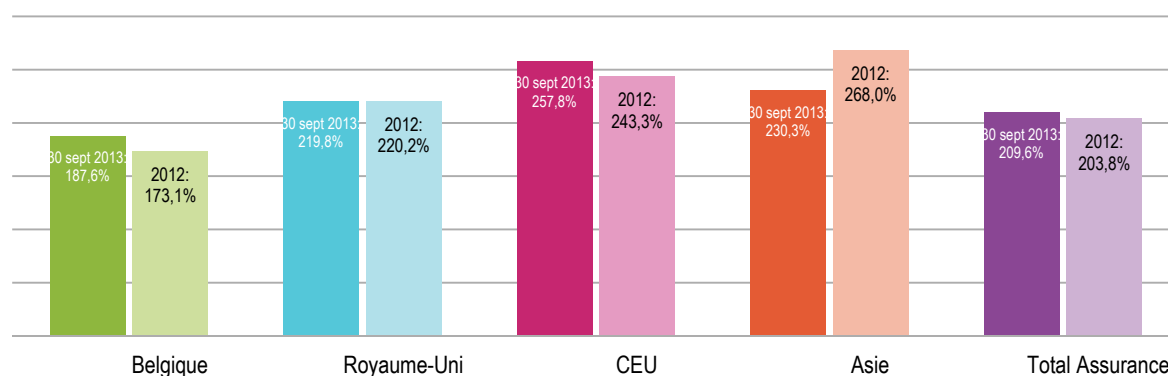
Au 30 septembre 2013, le capital disponible total des activités d'assurance se situait à EUR 8,6 milliards (31 décembre 2012 : EUR 8,1 milliards), soit 210% des exigences minimales (31 décembre 2012 : 204%).

30 septembre 2013	Ajustements				Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie			
Total du capital disponible	4.555,8	1.063,5	1.479,7	1.410,8	83,2	657,8	9.250,8
Exigences minimales de solvabilité	2.428,8	483,9	574,1	612,7			4.099,5
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.127,0	579,6	905,6	798,1	83,2	657,8	5.151,3
Coefficient de solvabilité total	187,6%	219,8%	257,8%	230,3%			225,7%

31 décembre 2012	Ajustements				Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie			
Total du capital disponible	4.118,1	1.079,0	1.393,0	1.396,7	90,8	990,9	9.068,5
Exigences minimales de solvabilité	2.379,6	489,9	572,6	521,1		3,2	3.966,4
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.738,5	589,1	820,4	875,6	90,8	987,7	5.102,1
Coefficient de solvabilité total	173,1 %	220,2 %	243,3 %	268,0 %			228,6 %

Depuis 2013, le dividende attendu à payer par le segment Belgique (AG Insurance) n'est pris en compte dans le calcul de sa solvabilité qu'à partir du moment où le Conseil d'Administration de ce segment a approuvé la proposition de dividende. Cette approche est cohérente avec le reporting BNB et la méthodologie de calcul de la solvabilité d'autres segments.

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit.



Position de trésorerie nette du Compte général

Selon les règles de la BNB, le capital réglementaire disponible dans le Compte général (y compris les éliminations) s'élève à EUR 0,7 milliard au 30 septembre 2013 (31 décembre 2012 : EUR 1,0 milliard).

Pour un holding, outre le capital réglementaire disponible proprement dit, la flexibilité financière pour utiliser ce capital est aussi un élément pertinent. C'est pour cette raison qu'Ageas utilise également sa position de trésorerie nette comme élément de gestion.

La position de trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme (quasi) immédiatement réalisables et des charges limitées, principalement des dépôts bancaires, sous déduction des titres de dette venant à échéance.

La position de trésorerie nette s'établit à EUR 2,0 milliards au 30 septembre 2013 et a évolué positivement par rapport à fin 2012, sous l'effet combiné des éléments suivants :

- Ageas a reçu EUR 827 millions en numéraire de RPI ;
- Ageas a reçu EUR 144 millions suite à la vente de l'option d'achat BNP ;
- Ageas a reçu EUR 339 millions de dividendes de filiales et d'entreprises associées ;
- Ageas a payé EUR 99 millions dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2012 et 2013 ;
- Ageas a payé EUR 106 millions à des fins d'augmentations de capital et de financement de filiales et d'entreprises associées ;
- Ageas a payé EUR 63 millions pour le remboursement de certificats d'endettement ;
- Ageas a payé EUR 270 millions de dividende à ses actionnaires.

Ageas a annoncé un remboursement en capital à exécuter en décembre, résultant du règlement de l'option BNP Paribas. Cette opération nécessitera EUR 224 millions de cash (voir également à la note 3 – Actions en circulation et bénéfice par action). Ce montant est comptabilisé sous Intérêts courus et autres passifs.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	840,0	402,4
Créances sur les banques	1.264,5	1.000,0
Certificats d'endettement	- 123,1	- 186,8
Position de trésorerie nette	1.981,4	1.215,6

5

PARTIES
LIÉES

En avril 2013, Ageas a finalisé une transaction portant sur l'acquisition d'une participation de 33% dans DTH Partners LLC. DTH Partners LLC est une société liée à monsieur Ronny Brückner, qui était membre du Conseil d'Administration d'Ageas jusqu'à son décès en août 2013. En vertu des IFRS, les transactions et engagements de ce type sont considérés comme des transactions avec des parties liées et, à ce titre, soumises à une obligation d'information.

Détails de la transaction

En décembre 2011, AG Insurance a consenti à DTH Partners LLC et à NB 70 Pine LLC (emprunteurs solidaires), deux sociétés d'investissement immobilier aux États-Unis, un crédit pont convertible de USD 70 millions (EUR 53 millions) dans le cadre du financement de l'acquisition d'un immeuble à Manhattan, New York, situé 70 Pine Street. Le prêt, d'une durée originale d'un an, prolongée fin 2012, est assorti d'un taux d'intérêt de 12% et d'un ensemble de sûretés comprenant (i) des gages sur les parts de la structure ad hoc qui détient l'immeuble, (ii) des accords de garantie, (iii) des gages sur des créances et (iv) des options pour AG Insurance de conversion en entités détentrices de propriétés à vocation locative résidentielle à Manhattan.

Le 26 avril 2013, les accords suivants ont été finalisés et clôturés :

- une convention de fonctionnement DTH entre Westbridge SARL et AG Real Estate Westinvest SA en vue d'une contribution en capital de USD 103 millions (EUR 79 millions) représentant une participation de 33% dans DTH Partners LLC ; cette participation est incluse dans l'Etat de la situation financière, dans la rubrique Placements dans des entreprises associées. La comptabilisation de l'acquisition n'est pas finalisée à la clôture du troisième trimestre dans la mesure où la valeur de l'immeuble sous-jacent à New York n'était pas encore disponible au moment de la clôture. La détermination définitive du goodwill/badwill n'est dès lors pas possible.
- un accord de prêt mezzanine entre DTH Partners LLC et AG Insurance pour un montant de USD 117,5 millions ;
- un accord de crédit pont entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star SA) pour un montant de USD 23 millions. Ce montant fait partie d'une facilité de crédit pont totale de USD 50 millions accordée par les actionnaires de DTH en vue de préfinancer une structure de crédit d'impôt à exécuter avec Chevron, qui a été retardée par le processus d'approbation du US Internal Revenue Service.

Bien qu'il s'agisse de circonstances exceptionnelles, le management estime que la transaction a été conclue aux conditions normales du marché.



NOTES
RELATIVES
À L'ÉTAT
CONSOLIDÉ DE LA
SITUATION FINANCIÈRE



6

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 30 septembre se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Fonds en caisse	2,1	2,1
Créances sur les banques	1.975,6	1.706,5
Autres	196,3	741,3
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	2.174,0	2.449,9

7

PLACEMENTS
FINANCIERS

Les placements financiers se décomposent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Placements		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.976,2	5.054,1
- Disponibles à la vente	56.929,8	57.409,9
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	313,0	262,5
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	26,0	35,8
Total brut	62.245,0	62.762,3
Dépréciations :		
- sur placements disponibles à la vente	- 182,4	- 190,5
Total des dépréciations	- 182,4	- 190,5
Total	62.062,6	62.571,8

7.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Obligations émises par des entreprises	Total
Coût historique lors de la comptabilisation	4.729,4	163,9	4.893,3
Acquisition	125,7		125,7
Coût historique / amorti	4.855,1	163,9	5.019,0
Amortissements	29,3	5,8	35,1
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2012	4.884,4	169,7	5.054,1
Placements échus	- 65,9	- 29,4	- 95,3
Amortissements	14,0	3,4	17,4
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 30 septembre 2013	4.832,5	143,7	4.976,2
Juste valeur au 30 septembre 2013	5.631,9	143,0	5.774,9

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations souveraines classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 30 septembre.

	Coût historique/ amorti	Juste valeur
30 septembre 2013		
État belge	4.363,1	5.091,1
État portugais	469,4	540,8
Total	4.832,5	5.631,9
31 décembre 2012		
État belge	4.367,8	5.510,6
État portugais	516,6	606,7
Total	4.884,4	6.117,3

7.2 Placements disponibles à la vente

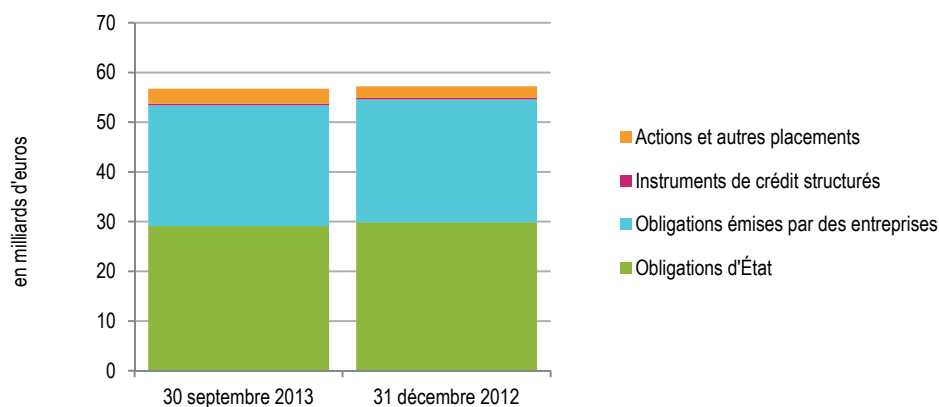
La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les profits et pertes non réalisés bruts et les dépréciations, se présentent comme suit :

30 septembre 2013	Coût			Total brut	Dépréciations	Juste valeur
	historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées			
Obligations d'État	26.896,6	2.305,7	- 91,9	29.110,4		29.110,4
Obligations émises par des entreprises	23.018,0	1.409,6	- 134,3	24.293,3		24.293,3
Instruments de crédit structurés	297,0	13,9	- 3,5	307,4	- 2,3	305,1
Placements en obligations disponibles à la vente	50.211,6	3.729,2	- 229,7	53.711,1	- 2,3	53.708,8
Capital-investissement et capital à risque	42,6	0,3		42,9		42,9
Actions	2.829,3	366,9	- 25,4	3.170,8	- 180,1	2.990,7
Autres placements	5,0			5,0		5,0
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.876,9	367,2	- 25,4	3.218,7	- 180,1	3.038,6
Total des placements disponible à la vente	53.088,5	4.096,4	- 255,1	56.929,8	- 182,4	56.747,4

31 décembre 2012						
Obligations d'État	26.530,9	3.412,0	- 99,0	29.843,9		29.843,9
Obligations émises par des entreprises	22.911,6	1.911,8	- 72,1	24.751,3		24.751,3
Instruments de crédit structurés	259,0	15,7	- 6,4	268,3	- 2,3	266,0
Placements en obligations disponibles à la vente	49.701,5	5.339,5	- 177,5	54.863,5	- 2,3	54.861,2
Capital-investissement et capital à risque	34,3	0,6		34,9		34,9
Actions	2.301,4	229,6	- 23,6	2.507,4	- 188,2	2.319,2
Autres placements	4,1			4,1		4,1
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.339,8	230,2	- 23,6	2.546,4	- 188,2	2.358,2
Total des placements disponible à la vente	52.041,3	5.569,7	- 201,1	57.409,9	- 190,5	57.219,4

Un montant d'EUR 1.171,1 millions des placements disponibles à la vente a été affecté comme garantie (2012 : EUR 965,5 millions).

Le graphique ci-après représente le portefeuille de placements disponibles à la vente au 30 septembre.



La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- Niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : données observables de marchés actifs;
- Niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

L'évaluation se présente comme suit :

30 septembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	29.100,2		10,2	29.110,4
Obligations d'entreprise	23.405,0	839,9	48,4	24.293,3
Instruments de crédit structurés	163,1	44,7	97,3	305,1
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.167,2	822,2	49,2	3.038,6
Total des placements disponibles à la vente	54.835,5	1.706,8	205,1	56.747,4

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	29.836,8	7,1		29.843,9
Obligations d'entreprise	23.994,9	756,4		24.751,3
Instruments de crédit structurés	152,3	45,9	67,8	266,0
Actions, Capital-investissement et autres placements	1.853,6	463,9	40,7	2.358,2
Total des placements disponibles à la vente	55.837,6	1.273,3	108,5	57.219,4

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Situation au 1^{er} janvier	108,5	94,1
Echéance, remboursement (pour la période)	- 22,2	
Augmentations	116,1	23,2
Produits de ventes		- 5,2
Plus-values latentes	2,7	- 3,0
Écarts de change et autres ajustements		- 0,6
Solde au 30 septembre	205,1	108,5

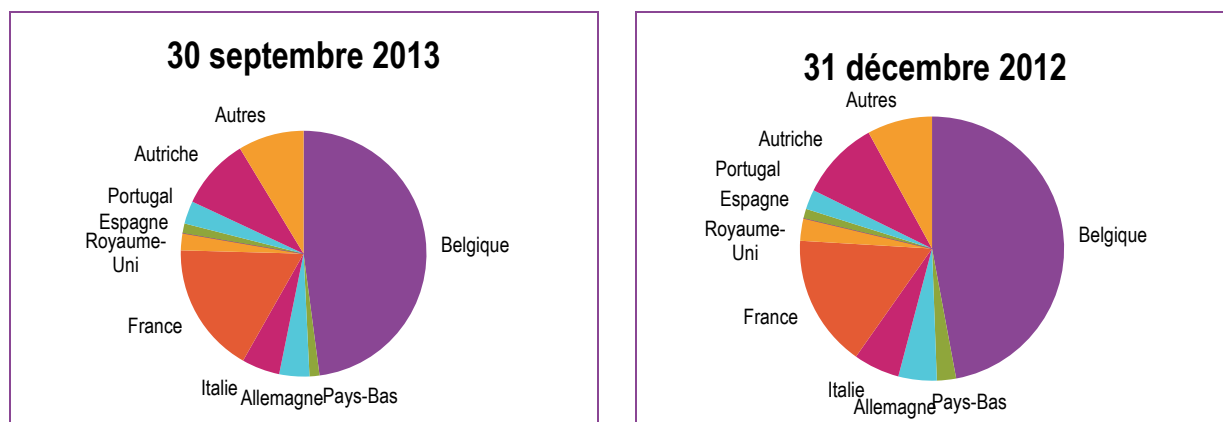
Obligations souveraines par pays et d'origine

Au 30 septembre, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit :

30 septembre 2013	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Juste valeur
État belge	12.845,9	1.106,6	13.952,5
État néerlandais	342,3	42,9	385,2
État allemand	949,0	198,5	1.147,5
État italien	1.441,2	16,8	1.458,0
État français	4.630,2	383,2	5.013,4
État britannique	650,6	10,2	660,8
État espagnol	357,4	7,6	365,0
État portugais	907,9	- 30,8	877,1
État autrichien	2.466,2	263,3	2.729,5
État finlandais	201,1	21,1	222,2
État irlandais	530,0	35,8	565,8
État slovène	49,1	- 3,2	45,9
État tchèque	243,5	28,5	272,0
État slovaque	333,3	31,5	364,8
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	282,5	40,5	323,0
Autres États	666,4	61,3	727,7
Total	26.896,6	2.213,8	29.110,4

31 décembre 2012			
État belge	12.274,3	1.773,4	14.047,7
État néerlandais	642,8	60,0	702,8
État allemand	1.133,7	264,6	1.398,3
État italien	1.686,5	2,0	1.688,5
État français	4.228,5	600,6	4.829,1
État britannique	794,7	28,3	823,0
État espagnol	366,6	- 22,9	343,7
État portugais	753,0	- 28,1	724,9
État autrichien	2.541,6	366,7	2.908,3
État finlandais	224,9	33,4	258,3
État irlandais	408,8	22,4	431,2
État slovène	69,8		69,8
État tchèque	243,8	34,5	278,3
État slovaque	231,0	32,9	263,9
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	297,1	83,0	380,1
Autres États	633,8	62,2	696,0
Total	26.530,9	3.313,0	29.843,9

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, est représentée dans les graphiques ci-dessous :



Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital investissement et du capital à risque.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	53.708,8	54.861,2
Gains et pertes bruts non réalisés	3.499,5	5.162,0
- Impôts afférents	- 1.144,1	- 1.635,5
Comptabilité reflet	- 906,1	- 1.594,0
- Impôts afférents	286,8	510,9
Gains et pertes nets non réalisés	1.736,1	2.443,4
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	3.038,6	2.358,2
Gains et pertes bruts non réalisés	341,8	206,6
- Impôts afférents	- 72,8	- 67,8
Comptabilité reflet	- 89,2	- 62,1
- Impôts afférents	28,6	20,2
Gains et pertes nets non réalisés	208,4	96,9

Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 2,3	- 2,3
- sur placements en actions et autres placements	- 180,1	- 188,2
Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente	- 182,4	- 190,5

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Solde au 1^{er} janvier	190,5	1.436,8
Augmentation des dépréciations	16,3	97,6
Reprise lors de la vente/cession	- 22,2	- 1.343,6
Écarts de conversion et autres ajustements	- 2,2	- 0,3
En fin de période	182,4	190,5

La reprise lors de la vente/cession en 2012 porte sur la conversion du portefeuille obligataire grec (EUR 1.278,9 millions).

7.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements détenus à la juste valeur et pour lesquels les profits et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 30 septembre :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Obligations émises par les entreprises	234,6	191,7
Instruments de crédit structurés	50,0	49,0
Obligations	284,6	240,7
Actions	28,4	21,8
Actions et autres placements	28,4	21,8
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	313,0	262,5

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent principalement des placements liés à des passifs d'assurance, dont les flux de trésorerie sont liés à la performance de ces actifs, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation sur des bases différentes des actifs et des passifs ainsi que des profits et pertes connexes.

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

- Niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- Niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- Niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

La valorisation se présente comme suit en fin de période.

30 septembre 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprise	28,6	201,0	5,0	234,6
Instruments de crédit structurés			50,0	50,0
Actions		28,4		28,4
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	28,6	229,4	55,0	313,0

31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprise	21,0	170,7		191,7
Instruments de crédit structurés			49,0	49,0
Actions		21,8		21,8
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21,0	192,5	49,0	262,5

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Situation au 1^{er} janvier	49,0	85,7
Echéance/remboursement ou remboursement pour la période		- 50,0
Pertes réalisées		0,6
Plus-values latentes	1,0	12,7
Transferts entre classes de valorisation	5,0	
En fin de période	55,0	49,0

7.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
De gré à gré (OTC)	25,7	35,8
Négoiés en bourse	0,3	
Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)	26,0	35,8

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change à terme. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont en 2013 évalués selon une méthode de niveau 1 (cours de marchés actifs) et de niveau 2 (données observables de marchés actifs). En 2012, ils étaient valorisés au niveau 2. Pour les montants notionnels et de plus amples détails, il convient de consulter la Note 27 - Dérivés.

7.5 Biens immobiliers

La juste valeur des biens immobiliers, tant les immeubles de placement que les immeubles pour usage propre, se présente comme suit :

Juste valeur :	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Immeubles de placement	3.313,9	3.307,2
Immobilier pour usage propre	1.311,2	1.431,4
Juste valeur totale	4.625,1	4.738,6
Valeur comptable :		
Immeubles de placement	2.351,3	2.415,5
Immobilier pour usage propre	969,8	1.010,0
Valeur comptable totale	3.321,1	3.425,5
Gains et pertes bruts non réalisés	1.304,0	1.313,1
Impôts	- 425,2	- 428,4
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	878,8	884,7

8

CRÉANCES

Les créances se répartissent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Créances sur les banques	1.775,2	2.637,5
Créances sur la clientèle	4.157,1	3.667,5
Total	5.932,3	6.305,0
Moins les dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 17,8	- 15,6
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 1,0	- 1,0
Total des créances	5.913,5	6.288,4

8.1 Créances sur les banques

Les créances sur les banques se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts porteurs d'intérêts	1.587,4	1.513,0
Emprunts subordonnés		949,3
Autres	187,8	175,2
Total	1.775,2	2.637,5
Moins dépréciations:		
- pour risque de crédit spécifique	- 0,6	- 1,1
Créances sur les banques	1.774,6	2.636,4

Les prêts subordonnés se répartissent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Nitsh I (USD 750 millions)		575,9
Nitsh II		373,4
Total des prêts subordonnés		949,3

NITSH I et II

En 2008, la société Ageas Hybrid Financing SA/NV (AHF) a émis USD 750 millions de titres appelés NITSH I à un taux d'intérêt de 8,25%. Le produit de cette émission a été reprêté à BNP Paribas Fortis SA/NV. BNP Paribas Fortis SA/NV a racheté le prêt à sa première date de rachat, le 27 août 2013.

Les titres NITSH II à 8%, représentant EUR 625 millions, ont également été émis en 2008. Le produit de cette émission a été reprêté en partie à AG Insurance et en partie à BNP Paribas Fortis SA/NV. Les deux parties ont racheté ces prêts à la première date de rachat, le 3 juin 2013.

AHF a à son tour racheté les titres. Les titres (voir aussi Note 13 – Dettes subordonnées) et les prêts ont dès lors cessé d'exister.

8.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent principalement :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
États et organismes publics		0,3
Prêts hypothécaires	1.541,6	1.528,6
Prêts à la consommation	9,9	7,7
<i>Prêts commerciaux</i>		
Immobilier	87,0	76,7
Infrastructure	110,4	63,9
Autre	154,6	129,5
Prêts liés à des contrats d'assurance	205,3	189,3
Autres prêts	2.048,3	1.671,5
Total	4.157,1	3.667,5
<i>Moins dépréciations:</i>		
- pour risque de crédit spécifique	- 17,2	- 14,5
- existant mais non déclaré (IBNR)	- 1,0	- 1,0
Créances sur la clientèle	4.138,9	3.652,0

La rubrique Immobilier sous Prêts commerciaux comprend le prêt mezzanine de USD 117,5 millions à DTH Partners LLC (voir aussi Notes 2 et 5) tandis que le crédit pont (USD 23 millions) entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star N.V) est comptabilisé dans Autre sous Prêts commerciaux.

Les autres prêts comprennent essentiellement :

- des prêts à des institutions bancaires (liées) (EUR 225 millions ; 31 décembre 2012 : EUR 197 millions) ;
- des prêts à des fournisseurs de services financiers (EUR 324 millions ; 31 décembre 2012 : EUR 345 millions) ;
- des prêts à l'Union européenne (EUR 123 millions ; 31 décembre 2012 : EUR 126 millions) ;
- des prêts à des autorités et institutions régionales en Belgique (EUR 1.334 millions ; 31 décembre 2012 : EUR 990 millions).

Ageas s'est engagé à consentir des lignes de crédit pour un montant total d'EUR 286 millions (31 décembre 2012 : EUR 273 millions).

Au troisième trimestre 2012, Ageas a annoncé la mise en œuvre d'un programme de diversification de son portefeuille d'investissement par des placements en prêts commerciaux, en y affectant jusqu'à 5% du total de ses actifs investis. Ageas estime que les prêts commerciaux représentent une opportunité de placement alternative intéressante dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt, assortie de l'avantage d'une plus grande diversification du portefeuille et d'un profil risque-rendement attrayant.

Cet investissement sera réalisé principalement au travers d'un partenariat en crédits d'infrastructure avec Natixis, avec les avantages suivants :

- un profil risque-rendement attrayant : les crédits d'infrastructure sont intéressants en termes de rendement et de diversification, par rapport aux obligations souveraines (une part importante du portefeuille de placements d'Ageas) ;
- des garanties très solides adossées aux actifs ou aux recettes liés aux projets sous-jacents (par exemple, des immeubles, des autoroutes, etc.) ;
- une meilleure adéquation de la durée : les crédits d'infrastructure, de par la nature des projets qu'ils financent, ont des échéances longues et permettent l'adossement de passifs à long terme, traditionnellement associés aux activités d'assurances.

L'accord avec Natixis présente les caractéristiques principales suivantes :

- Natixis arrange les crédits et conserve un important pourcentage préalablement convenu sur chaque opération ; Ageas prend le reste en charge ;
- ce partenariat concerne des contrats nouveaux ou récents, dans des secteurs et des pays sélectionnés ;
- le périmètre de ce partenariat exclut le Benelux où Ageas a directement accès à des projets d'infrastructure ;
- le montant cible de ce portefeuille de crédit est d'EUR 2 milliards pour Ageas ;
- une période de montée en charge de deux à trois ans est prévue pour atteindre le montant d'investissement cible ;
- Natixis se charge de l'administration de tous les prêts de ce portefeuille.

9

PLACEMENTS
DANS DES
ENTREPRISES
ASSOCIÉES

Les placements dans des entreprises associées sont essentiellement nos participations dans Tai Ping Holdings, Mayban Ageas Holding, Muang Thai Group Holding, Cardif Lux Vie, Aksigorta et DTH Partners LLC (voir Notes 2 et 5).

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis SA/NV. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de BNP Paribas Fortis SA/NV, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élevait à EUR 20,5 milliards le 12 mai 2009. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et par BNP Paribas Fortis SA/NV. Le financement fourni par BNP Paribas Fortis SA/NV est garanti par l'État belge. Toute trésorerie générée par RPI est d'abord affectée au remboursement de la dette super senior.

En avril 2013, RPI a vendu l'ensemble de son portefeuille d'instruments de crédits structurés et réalisé un bénéfice de près d'EUR 615 millions sur cette transaction (part d'Ageas EUR 275 millions). Au deuxième trimestre, la transaction a été quasi achevée et les actionnaires se sont vu payer EUR 1.650 millions sur leur investissement initial (EUR 1.700 millions) et un dividende d'EUR 200 millions. Ageas a reçu au total EUR 827 millions.

Le bénéfice net de RPI pour les neuf premiers mois de 2013 s'élève à EUR 616 millions (part d'Ageas EUR 276 millions).

La valeur d'actif nette de RPI au 30 septembre 2013 s'élève à EUR 540 millions (part d'Ageas EUR 241 millions). Pour l'essentiel, les actifs se composent d'EUR 262 millions de titres à régler, quelque EUR 202 millions en cash, EUR 105 millions d'autres actifs plus ou moins liquides, et EUR 28 millions de passifs quasi tous liés à des impôts à payer sur les revenus.

Après la cession des actifs, l'activité restante de RPI sera essentiellement limitée à la gestion des litiges impliquant un certain nombre d'actifs américains.

10

OPTION D'ACHAT SUR ACTIONS BNP PARIBAS

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas disposait d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), permettant à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions avaient été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de BNP Paribas Fortis SA/NV. L'option donnait droit à Ageas à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 66,672 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI.

L'option a été comptabilisée à la juste valeur, avec évaluations ultérieures dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Le 27 avril 2013, Ageas a annoncé la conclusion d'un accord sur la revente à la SFPI de l'option accordée, pour un montant d'EUR 144 millions (représentant EUR 0,64 par action Ageas). La vente a été clôturée avant la fin du premier semestre.

11

PASSIFS
D'ASSURANCE

11.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés à des contrats d'assurance vie au 30 septembre.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Passifs pour prestations d'assurance futures	25.282,9	24.866,7
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	329,5	312,0
Comptabilité reflet	459,7	738,3
Avant éliminations	26.072,1	25.917,0
Eliminations	- 3,4	- 2,7
Brut	26.068,7	25.914,3
Réassurance	- 172,3	- 145,4
Net	25.896,4	25.768,9

11.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 30 septembre.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Passifs pour prestations d'assurance futures	28.172,3	28.106,7
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	155,4	176,9
Comptabilité reflet	464,2	817,1
Brut	28.791,9	29.100,7
Réassurance		
Net	28.791,9	29.100,7

11.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent comme suit entre contrats d'assurance et contrats de placement :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Contrats d'assurance	1.748,6	1.625,7
Contrats de placement	12.361,9	12.141,3
Total	14.110,5	13.767,0

11.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 30 septembre.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Réserves pour sinistres	5.718,6	5.595,5
Primes non acquises	1.806,2	1.832,1
Réserves pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	9,1	7,9
Comptabilité reflet	71,5	100,8
Brut, y compris les éliminations	7.605,4	7.536,3
Réassurance	- 545,0	- 522,6
Net	7.060,4	7.013,7

Certains contrats en accidents et soins de santé (en particulier en accidents du travail) sont des contrats par nature à long terme et leurs passifs sont calculés selon des techniques similaires aux assurances vie. Suite au repli des taux d'intérêt, un montant a été comptabilisé en comptabilité reflet.

12

CERTIFICATS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus au 30 septembre.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Au coût amorti	61,9	97,3
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	61,2	89,5
Total des certificats d'endettement	123,1	186,8

Suite aux changements intervenus dans la composition de l'ancien groupe Fortis en octobre 2008, tous les titres de dette sont en situation de défaut et immédiatement exigibles par leur détenteur à leur valeur nominale. Dès lors, les titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont valorisés au minimum à la valeur nominale. La valeur nominale des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat est quasi égale à la juste valeur dans la mesure où les certificats d'endettement sont immédiatement exigibles. La valorisation des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat est basée sur le niveau 2. Ageas n'a consenti aucun nantissement sur des actifs dans le cadre d'éventuels certificats de dette.

La diminution intervenue durant les neuf premiers mois de 2013 est due à des remboursements.

13

DETTES SUBORDONNÉES

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 30 septembre.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
FRESH	1.250,0	1.250,0
- Hybrone	227,8	412,5
- Nitsh I		575,9
- Nitsh II		623,1
Ageas Hybrid Financing	227,8	1.611,5
Dettes subordonnées perpétuelles d'AG Insurance	401,4	
Autres dettes subordonnées	52,7	54,0
Total dettes subordonnées	1.931,9	2.915,5

13.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux SA a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) d'EUR 250.000 chacun, pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux SA, avec ageas SA/NV comme codébiteur. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 4,0 millions d'actions Ageas qu'Ageasfinlux SA a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Tant que ces actions ne sont pas échangées contre des FRESH, elles ne sont assorties ni de droits de dividende ni de droit de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 30 septembre comprend déjà les 4,0 millions d'actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas à concurrence du montant d'intérêts dû et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 315 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 472,50 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

13.2 Ageas Hybrid Financing

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing SA (AHF), qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par AHF bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV.

En vertu de la convention de support, ageas SA/NV est tenue de fournir à AHF les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non-respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables. Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimums de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing SA le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

AHF a émis EUR 500 millions des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux EURIBOR à 3 mois + 200 points de base par la suite. Le produit de ces titres a été reprêté à AG Insurance. En mars 2013, AHF a lancé une offre sur les titres en circulation à un prix de 91% ; l'acceptation finale de cette offre s'est établie à EUR 163,6 millions. Le prêt à AG Insurance a été réduit du même montant. Certaines filiales d'Ageas ont investi en titres Hybrone ; globalement avec l'offre, cela représente au 30 septembre 2013 un encours auprès de titulaires externes d'EUR 227,8 millions. La première date de rachat des titres Hybrone restants est le 20 juin 2016.

En 2008, la société AHF a émis USD 750 millions de titres appelés NITSH I à un taux d'intérêt de 8,25%. Le produit de cette émission a été reprêté à BNP Paribas Fortis SA/NV. BNP Paribas Fortis SA/NV a racheté le prêt à la première date de rachat (le 27 août 2013) ; AHF a à son tour racheté les titres NITSH I à la première date de rachat, le 27 août 2013, également.

Les titres NITSH II à 8%, représentant EUR 625 millions, ont également été émis en 2008. Le produit de cette émission a été reprêté en partie à AG Insurance et en partie à BNP Paribas Fortis SA/NV. Les deux parties ont indiqué leur intention de racheter ces prêts à la première date de rachat, le 3 juin 2013 ; AHF a, à son tour, informé les détenteurs des titres, le 21 mars 2013, qu'elle rachèterait ses titres le 3 juin 2013. Au 30 juin 2013, ces titres avaient dès lors cessé d'exister.

13.3 Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes

Le 21 mars 2013, AG Insurance a émis USD 550 millions de titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes) à un taux de 6,75%. Il s'agit d'obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance, de même niveau que les autres passifs subordonnés d'AG Insurance. Elles sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Elles sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout ou en partie, à la première date de rachat (mars 2019) or à toute autre date de paiement d'intérêts ultérieure.

13.4 Autres dettes subordonnées

Le poste des "Autres dettes subordonnées" d'EUR 52,7 millions au 30 septembre 2013 (31 décembre 2012 : EUR 54,0 millions) comprend un prêt subordonné perpétuel d'un montant d'EUR 50 millions émis par Tesco Underwriting et souscrit par Tesco Bank.

14

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente le détail des emprunts au 30 septembre.

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Dettes envers les banques	1.931,3	1.691,1
Dettes envers la clientèle	93,3	103,8
Autres emprunts	341,0	173,1
Total des dettes	2.365,6	1.968,0

14.1 Dettes envers les banques

Les dettes envers les banques se présentent comme suit:

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts des banques :		
Dépôts à vue	10,5	2,2
Autres dépôts	33,0	42,2
Total des dépôts	43,5	44,4
Opérations de mise en pension	1.128,7	908,2
Autres	759,1	738,5
Total dettes envers les banques	1.931,3	1.691,1

Ageas a donné certains actifs en nantissement (à savoir des placements et des immobilisations corporelles) pour une valeur comptable d'EUR 1.631,2 millions (31 décembre 2012 : EUR 1.397,6 millions) en couverture de l'encours de dettes envers les banques.

14.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Dépôts	0,7	0,6
Autres emprunts	10,7	7,1
Fonds des réassureurs	81,9	96,1
Total des dettes envers la clientèle	93,3	103,8

15

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

	État de la situation financière		Compte de résultat	
	30 septembre 2013	31 décembre 2012	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Actifs d'impôts différés liés à :				
Placements (disponibles à la vente)	- 8,1	85,9	- 91,8	2,8
Immeubles de placement	15,2	11,6	3,6	- 7,9
Immobilisations corporelles	22,2	47,1	- 24,8	- 1,7
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	5,8	6,2	- 0,4	- 0,4
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	480,1	784,8	- 89,0	- 4,2
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	41,9	90,1	- 0,6	- 0,3
Autres provisions	8,7	8,4	0,4	0,5
Charges à imputer et produits à reporter	0,3	1,5	- 1,2	- 1,1
Pertes fiscales non utilisées	136,0	140,2	- 5,1	- 116,2
RPN(I)	94,8	56,1	- 38,7	1,8
Autres	51,1	71,2	29,2	- 71,5
Actifs d'impôts différés bruts	848,0	1.303,1	- 218,4	- 198,2
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 92,3	- 91,1	0,7	0,3
Actifs d'impôts différés nets	755,7	1.212,0	- 217,7	- 197,9
Passifs d'impôts différés liés à :				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	0,1	0,5	0,4	1,8
Placements (disponibles à la vente)	1.160,2	1.726,3	91,8	- 0,8
Placements en unités de compte	2,6	3,4	0,8	0,4
Immeubles de placement	74,0	122,2	35,1	2,4
Créances sur la clientèle	1,3	1,4	0,1	
Immobilisations corporelles	169,4	178,9	9,5	11,7
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	125,5	130,4	4,9	7,2
Autres provisions	2,8	2,8		- 3,6
Coûts d'acquisition de polices différés	51,3	61,6	9,4	- 5,4
Charges différées et produits courus	1,4	1,5		0,1
Réserves réalisées non imposables	61,9	39,9	- 22,0	1,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas		79,5	79,5	57,4
Autres	85,1	102,8	18,3	10,5
Total des passifs d'impôts différés	1.735,6	2.451,2	227,8	83,4
Produits (charges) d'impôts différés			10,1	- 114,5
Impôts différés nets	- 979,9	- 1.239,2		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent les mêmes autorités fiscales et qu'ils doivent se matérialiser au même moment. Les montants sont compensés dans l'état de la situation financière comme suit :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Actifs d'impôts différés	92,1	171,7
Passifs d'impôts différés	1.072,0	1.410,9
Impôts différés nets	- 979,9	- 1.239,2

16

RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des titres CASHES en 2007, avec ageas SA/NV comme codébiteur. Les CASHES sont des titres convertibles en actions Ageas à un prix fixé d'avance d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV et ageas SA/NV faisaient à l'époque partie du groupe Fortis et ont mis en place un système de Relative Performance Note, destiné à atténuer la volatilité comptable sur les actions Ageas et sur la juste valeur des CASHES dans les livres de BNP Paribas Fortis SA/NV. Lors de la scission de Fortis en 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas ont convenu de payer un intérêt sur un montant de référence défini dans le cadre de cette Relative Performance Note. Le paiement d'intérêts trimestriel est valorisé comme un instrument financier et appelé RPN(I).

La RPN(I) existe dans la mesure où les titres CASHES restent dans le marché. A l'origine, en 2007, 12.000 titres CASHES ont été émis. Ageas a conclu un accord avec BNP Paribas en février 2012, en vertu duquel Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas, qui a lancé une offre sur les CASHES à un prix de 47,5% et converti 7.553 titres CASHES présentés en actions Ageas sous-jacentes, déclenchant ainsi l'annulation pro rata du passif RPN(I). Après la conversion, il reste 4.447 CASHES en circulation.

Montant de référence et intérêts payés

Le montant de référence se calcule comme suit :

- la différence entre les EUR 3.000 millions émis au pair comptable et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, moins ;
- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 12,53 millions d'actions Ageas dans lesquelles l'instrument se convertit, multipliée par
- le nombre résiduel de titres CASHES ($4.447/12.000=37,06\%$).

Les paiements d'intérêts trimestriels se font au Euribor à trois mois plus 20 points de base sur le montant de référence moyen du trimestre. Si le montant de référence est positif, BNP Paribas Fortis SA/NV paie des intérêts à Ageas. S'il est négatif, c'est Ageas qui paie des intérêts à BNP Paribas Fortis SA/NV.

Garantie de l'État

L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre de la RPN(I) payés par Ageas, au bénéfice de BNP Paribas Fortis SA/NV. Pour cette garantie, Ageas paie à l'État belge une prime s'élevant à 70 points de base par an sur le montant de référence tel que calculé chaque jour de cotation. Ageas a également donné à l'État belge un gage sur 14% des actions d'AG Insurance, comme recours pour le cas où Ageas serait en défaut de paiement des intérêts.

Juste valeur – notion de règlement et de transfert**Règlement**

L'IAS 39 définit la juste valeur comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Jusqu'au 30 juin 2013 et conformément à l'IAS 39, Ageas utilisait cette notion de règlement pour calculer la juste valeur de la RPN(I). A cette fin, il recourait à un modèle d'évaluation de niveau 3, basé sur des techniques d'évaluation applicables aux instruments dérivés financiers. Selon cette méthode, la valeur de la RPN(I) était estimée à EUR 171 millions au 30 juin 2013 et à EUR 165 millions fin 2012.

Transfert

L'IFRS 13 a modifié cette définition. Désormais, la juste valeur se définit comme le prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif, ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date d'évaluation. Il s'agit explicitement d'un prix de sortie et non plus d'un règlement dans le contexte d'un passif financier mais plutôt d'un prix payé pour transférer un passif. Dès lors, la juste valeur d'un passif doit être déterminée en utilisant la notion de transfert. A cette fin, il faut se baser sur des cours de marché pour le transfert de passifs identiques ou similaires, s'ils sont disponibles. Lorsque ces cours ne sont pas disponibles et que le passif est détenu comme actif par une autre entité, le passif doit être évalué du point de vue de l'intervenant de marché qui détient l'actif.

Changement de notion

Suite à ce changement dans les IFRS et eu égard aux conditions de marché actuelles, Ageas a revu son approche de valorisation du passif de la RPN(I). A l'analyse des modalités de sortie convenues avec BNP Paribas dans l'accord conclu en 2012 et considérant le fait que BNP Paribas comptabilise le montant de référence comme un actif, Ageas estime que la meilleure estimation est un « prix de sortie » de la RPN(I) qui serait égal au montant de référence à la date d'évaluation.

Incidence sur le résultat

L'évolution de la notion de règlement vers la notion de transfert entraîne une incidence d'EUR 87 millions au troisième trimestre 2013, outre le fait que le montant de référence ait augmenté d'EUR 20 millions durant ce même trimestre, passant d'EUR 258 millions à EUR 279 millions. Cette augmentation du montant de référence durant le troisième trimestre est, d'une part, due à une évolution du cours des CASHES de 56,71% à 59,29%, et, d'autre part, à une augmentation du cours de l'action Ageas d'EUR 26,98 à EUR 29,94.

Valeurs de référence

Ageas utilise les hypothèses et valeurs de référence suivantes pour déterminer la juste valeur de marché de la RPN(I):

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Cours de l'action Ageas	EUR 29,94	EUR 22,22
Valeur des CASHES	59,29%	53,07%
Montant de référence basé sur les 37% de CASHES en circulation	EUR 279 millions	EUR 246 millions
Modèle stochastique de la valeur de la RPN(I) (notion de règlement):		EUR 165 millions
Hypothèses utilisées pour le modèle stochastique:		
Consensus de marché sur le dividende		3,6%
Volatilité du cours de l'action		26%
Taux Euribor à trois mois		0,19%
Spread de crédit sur les perpétuels seniors d'Ageas		430 pb
Spread de crédit long terme de BNP Paribas		85 pb

Une hypothèse importante qui sous-tend la valorisation est qu'Ageas considère que les CASHES sont négociables à des cours de marché actuels. Dans le cas où le cours des CASHES diminuerait sous les 50%, Ageas estimerait si l'appliquait d'un ajustement de liquidité serait ou non appropriée en sus du cours de marché.

Sensibilités

Le montant de référence est avant tout sensible aux modifications du cours des CASHES et, dans une moindre mesure, du cours de l'action Ageas. Si le cours des CASHES, exprimé en pourcentage de sa valeur au pair, augmente de 1%, le montant de référence augmente d'EUR 11,1 millions, tandis qu'une hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas réduit le montant de référence d'EUR 4,65 millions.

17

PROVISIONS

Les provisions sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, selon l'avis du management et, la plupart du temps, celui de conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice :

	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Au 1 ^{er} janvier	69,1	2.403,4
Acquisitions/cessions de filiales		5,0
Dotations aux provisions	0,8	26,7
Reprises des provisions non utilisées		- 2.362,5
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	- 16,2	- 3,5
Écarts de conversion	- 0,2	
En fin de période	53,5	69,1

En 2010, Ageas avait constitué une provision, d'un montant d'EUR 2.362 millions, pour les litiges l'opposant à l'État néerlandais. Ces litiges découlaient de divergences d'interprétation sur les termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, de Fortis Verzekeringen Nederland et de Fortis Corporate Insurance par Ageas à l'État néerlandais en octobre 2008. L'État néerlandais estimait, sur la base des documents de synthèse des conditions sous-jacentes à la vente :

- être propriétaire d'un recours d'EUR 2 milliards à l'encontre d'ABN AMRO Bank dans le cadre de la conversion des MCS ;
- être le propriétaire d'un recours d'EUR 362 millions à l'encontre de FCC/ABN AMRO dans le cadre de la transaction FCC ;
- avoir droit à une somme d'EUR 885 millions relative à une garantie en capital incluse dans les documents juridiques relatifs à la vente (cf. la Note 26 – Passifs éventuels).

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO ») ont réglé le contentieux judiciaire relatif à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. ou FCC) et aux Mandatory Convertible Securities (MCS).

Ce règlement a aussi mis un terme à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas dans le cadre des transactions en actions qui ont débouché sur la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis, par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO, a cosigné l'accord au nom de l'Etat néerlandais. Le règlement a donné lieu à un paiement unique en espèces d'EUR 400 millions, par ABN AMRO à Ageas, le 29 juin 2012. Suite à ces transactions, les provisions d'EUR 2.362 millions liées aux litiges avec l'Etat néerlandais ont été reprises.

18

PASSIF LIÉ À L'OPTION DE VENTE ÉMISE SUR ACTIONS AG INSURANCE DÉTENUE PAR BNP PARIBAS FORTIS SA/NV

Dans les États financiers consolidés de 2008, Ageas a communiqué que, le 12 mars 2009, un accord avait été conclu sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis SA/NV) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas de mai 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à BNP Paribas Fortis SA/NV une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS 32, Ageas est tenue de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., la société mère d'AG Insurance.

Plus spécifiquement, les règles IFRS contraignent Ageas à comptabiliser un passif même si :

- l'option de vente n'a pas été exercée ;
- il n'y pas d'indication que BNP Paribas Fortis SA/NV envisage d'exercer l'option dans le cadre de l'actuelle collaboration stratégique ;
- le prix d'exercice à la juste valeur est inférieur à la valeur d'actif nette.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique « Autres réserves » incluse dans les capitaux propres.

Les variations postérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente sont comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné des Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

Tant que l'option n'a pas été exercée, les résultats du compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (la part de 25% + 1 action d'AG Insurance) sont comptabilisés sous Participations ne donnant pas le contrôle.

Valorisation

Jusqu'au premier semestre 2012, Ageas évaluait le passif à la valeur actualisée de la contrepartie qui serait à payer au moment du règlement. Le montant actualisé était établi par une évaluation de niveau 3 se fondant sur :

- les multiplicateurs de marché actuels pour les compagnies d'assurance ;
- une croissance de la valeur de 5,5% basée sur le taux de rendement attendu de 11% et un rendement sur dividende de 50% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

Or, au troisième trimestre 2012, Ageas a revu la méthode d'évaluation de ce passif, en concertation avec une banque d'investissement, car il a été estimé que les variations des multiplicateurs de marché appliqués n'évoluaient pas en phase avec les variations de la valeur comptable.

Ageas a estimé plus approprié d'utiliser alors la valeur intrinsèque de l'activité vie d'AG Insurance et un modèle de flux de trésorerie actualisés pour non-vie. La méthode d'évaluation actuellement appliquée se fonde sur la valeur intrinsèque à long terme, incluant :

- des multiplicateurs de valeur intrinsèque actuels pour les compagnies d'assurance vie ;
- une croissance de la valeur basée sur un taux de rendement attendu de 11% de la valeur intrinsèque et un rendement sur dividende de 75% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 1.093 millions au 30 septembre (31 décembre 2012 : EUR 997 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées :

Taux d'actualisation	+1% point	- 1% point
Valeur du passif	1.052	1.136
Impact relatif	-3,8%	3,9%

Prix basé sur l'Embedded Value	+10%	-10%
Valeur du passif	1.177	1.016
Impact relatif	7,7%	-7,0%

Taux de croissance	+1% point	-1% point
Valeur du passif	1.135	1.054
Impact relatif	3,8%	-3,6%



NOTES
RELATIVES
AU COMPTE DE
RÉSULTAT CONSOLIDÉ



19

PRIMES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Encaissement brut vie	4.774,8	4.850,1
Encaissement brut non-vie	3.429,4	3.332,0
Général et éliminations	- 0,8	- 0,3
Encaissement brut total	8.203,4	8.181,8

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Primes d'assurance vie nettes	3.439,3	4.019,2
Primes d'assurance non-vie nettes	3.224,9	3.066,9
Général et éliminations	- 0,8	- 0,3
Total des primes d'assurance nettes acquises	6.663,4	7.085,8

Vie

Le tableau suivant montre les primes d'assurance pour le segment vie.

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Contrats en unités de compte		
Primes uniques émises	8,1	7,2
Primes périodiques émises	64,0	65,8
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>72,1</i>	<i>73,0</i>
Primes uniques émises	48,2	26,6
Primes périodiques émises	21,2	18,5
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>69,4</i>	<i>45,1</i>
Total des contrats en unités de compte	141,5	118,1
Contrats non investis en unités de compte		
Primes uniques émises	265,2	243,8
Primes périodiques émises	567,3	571,9
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>832,5</i>	<i>815,7</i>
Primes uniques émises	309,3	517,5
Primes périodiques émises	574,7	577,3
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>884,0</i>	<i>1.094,8</i>
Total des contrats non investis en unités de compte	1.716,5	1.910,5
Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire		
Primes uniques émises	1.376,5	1.754,1
Primes périodiques émises	275,4	303,2
Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire	1.651,9	2.057,3
Total des primes brutes d'assurance vie	3.509,9	4.085,9
Primes uniques émises	1.162,9	654,6
Primes périodiques émises	102,0	109,6
Encaissement en comptabilité de dépôt	1.264,9	764,2
Total de l'encaissement brut en vie	4.774,8	4.850,1

L'encaissement total en assurance vie représente les primes brutes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et de contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisées en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte, sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Primes d'assurance vie brutes	3.509,9	4.085,9
Primes cédées aux réassureurs	- 70,6	- 66,7
Total primes d'assurance vie nettes	3.439,3	4.019,2

Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes d'assurance non-vie pour l'exercice clôturé. Les primes en automobile, incendie et autres dommages aux biens et divers sont regroupées sous Autres non-vie.

Neuf premiers mois 2013	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	639,9	2.789,5	3.429,4
Variation des primes non acquises, brute	- 20,3	15,9	- 4,4
Primes brutes acquises	619,6	2.805,4	3.425,0
Primes cédées aux réassureurs	- 23,9	- 179,0	- 202,9
Part des réassureurs dans les primes non acquises	2,8		2,8
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	598,5	2.626,4	3.224,9

Neuf premiers mois 2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	600,8	2.731,2	3.332,0
Variation des primes non acquises, brute	- 12,8	- 75,9	- 88,7
Primes brutes acquises	588,0	2.655,3	3.243,3
Primes cédées aux réassureurs	- 14,8	- 160,5	- 175,3
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 2,7	1,6	- 1,1
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	570,5	2.496,4	3.066,9

Ci-dessous la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel.

Neuf premiers mois 2013	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	370,4	952,8	1.323,2
Royaume-Uni	59,4	1.543,6	1.603,0
Europe continentale	168,7	130,0	298,7
Total primes nettes acquises non-vie	598,5	2.626,4	3.224,9

Neuf premiers mois 2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	361,8	907,1	1.268,9
Royaume-Uni	41,3	1.468,1	1.509,4
Europe continentale	167,4	121,2	288,6
Total primes nettes acquises non-vie	570,5	2.496,4	3.066,9

20

PRODUITS D'INTÉRÊTS, DIVIDENDES ET AUTRES PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit:

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	4,6	8,8
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	59,4	111,1
Produits d'intérêts sur placements	1.581,9	1.581,3
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	120,1	103,1
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	5,2	8,5
Autres produits d'intérêts	20,1	16,3
Total des produits d'intérêts	1.791,3	1.829,1
Dividendes sur actions	68,0	55,5
Revenus localifs d'immeubles de placement	169,3	140,1
Revenus de parking et de garage	212,6	205,1
Autres revenus de placement	33,6	51,2
Total des produits d'intérêts , dividendes et autres produits de placement	2.274,8	2.281,0

21

RÉSULTAT DES
VENTES
et
RÉÉVALUATIONS

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit :

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Obligations disponibles à la vente	46,6	159,8
Actions disponibles à la vente	54,6	23,0
Dérivés détenus à des fins de transaction	- 6,3	- 28,8
Immeubles de placement	32,9	18,5
Plus-values sur la vente d'actions de filiales		- 2,3
Investissements entreprises associées	- 0,1	
Immobilisations corporelles	0,1	0,2
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3,8	24,3
Résultats de couverture	0,4	
Autres	13,6	131,2
Total de résultat provenant de ventes et de réévaluations	145,6	325,9

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transaction en vue de l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les profits et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les profits et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

La rubrique Autres comprend essentiellement le prêt Tier 1 à BNP Paribas Fortis SA/NV en 2012. En 2011, Ageas avait dû rembourser les détenteurs des obligations au pair comptable tandis que la juste valeur était inférieure (perte d'EUR 189 millions). En 2012, BNP Paribas Fortis SA/NV a remboursé l'instrument au pair comptable et une plus-value d'EUR 128,5 millions a été réalisée.

22

SINISTRES ET PRESTATIONS D'ASSURANCE

Le détail des sinistres et prestations d'assurance se présente comme suit :

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Assurance vie	4.177,7	4.752,3
Assurance non-vie	2.106,8	2.091,8
Général et éliminations	- 0,9	- 0,4
Total des sinistres et prestations d'assurance, net	6.283,6	6.843,7

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Prestations et rachats, bruts	3.714,4	3.496,0
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	504,6	1.294,3
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut	4.219,0	4.790,3
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 41,3	- 38,0
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net	4.177,7	4.752,3

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net de réassurance, se présente comme suit :

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Sinistres payés, bruts	2.036,0	1.853,9
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	154,9	289,9
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut	2.190,9	2.143,8
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 25,8	3,5
Sinistres payés, part des réassureurs	- 58,3	- 55,5
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net	2.106,8	2.091,8

23

CHARGES
FINANCIÈRES

Les charges financières se présentent comme suit :

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Charges financières		
Certificats d'endettement	5,8	7,5
Dettes subordonnées	100,3	119,4
Dettes - envers les banques	20,2	27,6
Autres emprunts	11,1	6,3
Produits dérivés	3,1	7,0
Autres dettes	42,7	27,7
Total des charges financières	183,2	195,5

24

VARIATIONS DES DÉPRÉCIATIONS

Les variations des dépréciations se présentent comme suit :

	Neuf premiers mois 2013	Neuf premiers mois 2012
Variations des dépréciations sur :		
Placements en actions et autres placements	16,3	88,9
Immeubles de placement	12,6	- 0,6
Créances sur les banques	- 0,5	
Créances sur la clientèle	2,4	4,9
Réassurance et autres créances	0,7	1,6
Immobilisations corporelles	1,9	- 0,8
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	6,8	1,3
Intérêts courus et autres actifs	5,9	
Total des variations des dépréciations	46,1	95,3

NOTES
RELATIVES
À L'INFORMATION
SECTORIELLE



25

INFORMATION SECTORIELLE

25.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par un Executive Committee restreint (Exco) et un Management Committee, comprenant l'Exco, le Chief Operating Officer, les Chief Executive Officers des quatre secteurs opérationnels géographiques et le Group Risk Officer.

Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas, basé sur les IFRS, reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les secteurs opérationnels ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

25.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 3,5 millions de clients et son encaissement atteint EUR 3,9 milliards, dont 68% proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100% AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers, aux PME et aux grandes entreprises, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis SA/NV et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV détient 25 % d'AG Insurance.

25.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008. Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. La ventilation s'établit à 82% pour les produits d'assurance aux particuliers, 16% pour l'assurance aux entreprises et 2% pour l'assurance vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinités de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100% : Ageas 50 (anciennement RIAS et Castle Cover), qui compte plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions « produits blancs » à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres.

Les récentes acquisitions (le démarrage réussi de Tesco Underwriting, la coentreprise avec Tesco Bank (49%), et la consolidation de Kwik Fit Insurance Services) ont encore renforcé les positions de marchés d'Ageas au Royaume-Uni. En outre, en novembre 2012, Ageas a acquis Groupama Insurance Company Limited (GICL). Cette acquisition a renforcé la position sur le marché non-vie. Ageas se range désormais à la cinquième place sur le marché non-vie britannique (avec une part de marché de 5,2%), à la quatrième place en assurance automobile privée (avec une part de 11,7%) et à la quatrième place en assurance des personnes (avec une part de 7,1%).

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, ce sous-segment incluant les résultats des opérations de détail et les charges des sièges opérationnels au Royaume-Uni.

25.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie, depuis 2011 - et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position significative sur leurs marchés respectifs.

Au cours des neuf premiers mois de 2013, quelque 78% du total des encaissements provenaient des activités vie et 22% des activités non-vie.

Au Luxembourg, fin 2011, Ageas et BNP Paribas ont fusionné leurs activités vie respectives et formé Cardiff Luxembourg Vie, le deuxième fournisseur luxembourgeois d'assurances vie. En outre, depuis août 2011, Ageas est devenu le partenaire en assurance non-vie de Sabanci en Turquie, via l'acquisition d'une participation de 31% dans Aksigorta. Depuis 2012, Sabanci et Ageas ont tous deux augmenté leur participation dans la société, chacun en détenant désormais 36%.

25.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong où se trouve également une filiale détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90% par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95% par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31% par Ageas) et en Inde (détenues à 26% par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide entièrement les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise par mise en équivalence les autres participations.

25.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, les passifs liés aux CASHES (RPN(I)) et l'option de vente émise sur PNC.

25.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

30 septembre 2013	Royaume-		Europe	Asie	Compte	Éliminations	Total
	Belgique	Uni	continentale		général		
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	524,6	332,2	399,8	77,4	840,0		2.174,0
Placements financiers	49.271,3	3.342,3	7.698,8	1.686,8	74,6	- 11,2	62.062,6
Immeubles de placement	2.328,9		22,0	0,4			2.351,3
Créances	4.241,5	6,9	344,7	240,4	2.138,5	- 1.058,5	5.913,5
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.300,5		7.179,3	633,9		- 70,6	14.043,1
Investissements dans des entreprises associées	256,5		256,0	827,3	258,3	7,2	1.605,3
Réassurance et autres créances	814,9	1.006,3	213,2	66,4	3,5	- 6,8	2.097,5
Actifs d'impôts exigibles	16,8	21,5	1,9				40,2
Actifs d'impôts différés	19,0	39,3	33,8				92,1
Option d'achat sur actions BNP Paribas							
Intérêts courus et autres actifs	1.350,4	492,1	263,0	310,9	37,5	- 19,0	2.434,9
Immobilisations corporelles	993,8	78,4	5,4	3,9	1,0		1.082,5
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	344,7	261,5	447,8	380,1	0,1		1.434,2
Actifs détenus en vue de la vente	238,4						238,4
Total des actifs	66.701,3	5.580,5	16.865,7	4.227,5	3.353,5	- 1.158,9	95.569,6
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	21.926,7	118,6	2.704,9	1.321,9		- 3,4	26.068,7
Passifs résultant des contrats de placement Vie	24.633,0		4.158,0	0,9			28.791,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.300,5		7.176,1	633,9			14.110,5
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie	3.526,5	3.370,7	708,2				7.605,4
Certificats d'endettement					123,1		123,1
Dettes subordonnées	885,8	168,8	28,0		1.548,4	- 699,1	1.931,9
Autres emprunts	1.862,0	251,8	26,7	470,1	185,1	- 430,1	2.365,6
Passifs d'impôts exigibles	32,2	11,9	8,9	9,4	0,4		62,8
Passifs d'impôts différés	995,6	25,9	50,5				1.072,0
RPN(I)					279,0		279,0
Intérêts courus et autres passifs	1.446,6	384,8	156,2	106,2	306,8	- 24,8	2.375,8
Provisions	15,8	12,8	12,1		12,8		53,5
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					1.093,0		1.093,0
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	26,3						26,3
Total des passifs	61.651,0	4.345,3	15.029,6	2.542,4	3.548,6	- 1.157,4	85.959,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3.690,8	1.126,5	1.190,6	1.685,1	1.035,2	- 1,5	8.726,7
Participations ne donnant pas le contrôle	1.359,5	108,7	645,5		- 1.230,3		883,4
Capitaux propres	5.050,3	1.235,2	1.836,1	1.685,1	- 195,1	- 1,5	9.610,1
Total des passifs et des capitaux propres	66.701,3	5.580,5	16.865,7	4.227,5	3.353,5	- 1.158,9	95.569,6
Nombre d'employés	6.103	5.396	1.072	410	116		13.097

31 décembre 2012	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total ¹⁾
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	889,0	776,9	284,7	96,9	402,4		2.449,9
Placements financiers	50.118,8	2.966,5	7.772,8	1.613,0	112,3	- 11,6	62.571,8
Immeubles de placement	2.391,6		23,5	0,4			2.415,5
Créances	3.748,3	56,8	485,4	125,1	3.130,9	- 1.258,1	6.288,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.035,2		7.166,2	566,7		- 84,2	13.683,9
Investissements dans des entreprises associées	127,5		272,9	825,1	890,1	8,0	2.123,6
Réassurance et autres créances	736,6	937,1	226,7	68,3	4,0	- 4,7	1.968,0
Actifs d'impôts exigibles	1,0	8,4					9,4
Actifs d'impôts différés	18,1	39,8	34,2		79,6		171,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas					234,0		234,0
Intérêts courus et autres actifs	1.489,1	495,5	243,9	279,6	81,3	- 33,0	2.556,4
Immobilisations corporelles	1.035,8	68,1	5,7	4,0	1,4		1.115,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	364,9	268,1	465,0	400,0	0,1		1.498,1
Total des actifs	66.955,9	5.617,2	16.981,0	3.979,1	4.936,1	- 1.383,6	97.085,7
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	21.886,3	93,7	2.654,1	1.282,9		- 2,7	25.914,3
Passifs résultant des contrats de placement Vie	24.781,0		4.318,8	0,9			29.100,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.035,2		7.165,1	566,7			13.767,0
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie	3.405,7	3.435,5	695,1				7.536,3
Certificats d'endettement					186,8		186,8
Dettes subordonnées	896,4	173,0	28,0		2.945,8	- 1.127,7	2.915,5
Autres emprunts	1.657,7	242,7	18,2	187,2	76,8	- 214,6	1.968,0
Passifs d'impôts exigibles	20,0	18,0	83,5	7,2	0,4		129,1
Passifs d'impôts différés	1.249,4	26,5	55,5		79,5		1.410,9
RPN(I)					165,0		165,0
Intérêts courus et autres passifs	1.572,1	349,4	137,4	97,5	135,9	- 37,2	2.255,1
Provisions	23,5	15,6	12,6		17,4		69,1
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					997,0		997,0
Total des passifs	61.527,3	4.354,4	15.168,3	2.142,4	4.604,6	- 1.382,2	86.414,8
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3.974,0	1.148,5	1.185,3	1.836,7	1.656,3	- 1,4	9.799,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.454,6	114,3	627,4		- 1.324,8		871,5
Capitaux propres	5.428,6	1.262,8	1.812,7	1.836,7	331,5	- 1,4	10.670,9
Total des passifs et des capitaux propres	66.955,9	5.617,2	16.981,0	3.979,1	4.936,1	- 1.383,6	97.085,7
Nombre d'employés	5.970	5.782	1.085	389	109		13.335

1) A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités en conséquence.

25.8 Compte de résultat par secteurs opérationnels

Neuf premiers mois 2013	Royaume-		Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
	Belgique	Uni					
Produits							
- Primes brutes émises ¹⁾	3.986,2	1.748,3	990,4	214,4		- 0,8	6.938,5
- Variation des primes non acquises	- 55,2	46,4	4,4				- 4,4
- Primes acquises cédées	- 51,1	- 137,8	- 61,8	- 20,0			- 270,7
Primes d'assurance nettes acquises	3.879,9	1.656,9	933,0	194,4		- 0,8	6.663,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.862,9	78,1	208,1	73,1	96,5	- 43,9	2.274,8
Plus-values (moins-values) réalisées et latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 90,0		- 90,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)					- 114,0		- 114,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	112,7	12,6	23,8	2,0	- 5,5		145,6
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	232,8		407,1	- 2,3		- 0,2	637,4
Part dans le résultat des entreprises associées	- 1,1		27,4	92,7	271,0	- 0,7	389,3
Produits de commissions	72,6	79,9	96,6	45,8			294,9
Autres produits	93,3	60,1	1,3	1,8	2,9	- 12,6	146,8
Total des produits	6.253,1	1.887,6	1.697,3	407,5	160,9	- 58,2	10.348,2
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 4.143,7	- 1.166,4	- 923,5	- 176,3		0,9	- 6.409,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	16,1	83,2	20,0	6,1			125,4
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 4.127,6	- 1.083,2	- 903,5	- 170,2		0,9	- 6.283,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 244,7		- 404,9	- 4,1			- 653,7
Charges financières	- 74,1	- 24,6	- 1,6	- 27,3	- 99,5	43,9	- 183,2
Variations des dépréciations	- 45,0		- 1,1	- 0,6	- 0,1	0,7	- 46,1
Variations des provisions	- 0,2	0,2	0,1				0,1
Commissions payées	- 468,9	- 325,4	- 101,3	- 79,1	- 0,1		- 974,8
Frais de personnel	- 353,4	- 178,6	- 53,9	- 23,8	- 13,6	0,7	- 622,6
Autres charges	- 470,7	- 166,5	- 88,7	1,4	- 32,0	11,9	- 744,6
Total des charges	- 5.784,6	- 1.778,1	- 1.554,9	- 303,7	- 145,3	58,1	- 9.508,5
Résultat avant impôts	468,5	109,5	142,4	103,8	15,6	- 0,1	839,7
Charges d'impôts sur le résultat	- 135,5	- 18,0	- 38,9	- 2,5	- 0,2		- 195,1
Résultat net de la période	333,0	91,5	103,5	101,3	15,4	- 0,1	644,6
Participations ne donnant pas le contrôle	86,0	5,0	40,9				131,9
Bénéfice net revenant aux actionnaires	247,0	86,5	62,6	101,3	15,4	- 0,1	512,7
Total des produits de clients externes	6.242,0	1.882,3	1.697,1	403,2	123,6		10.348,2
Total des produits internes	11,1	5,3	0,2	4,3	37,3	- 58,2	
Total des produits	6.253,1	1.887,6	1.697,3	407,5	160,9	- 58,2	10.348,2
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 86,2		- 115,8	- 3,6			- 205,6

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Neuf premiers mois 2013	Royaume-		Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
	Belgique	Uni					
Primes brutes acquises	3.986,2	1.748,3	990,4	214,4		- 0,8	6.938,5
Primes en comptabilité de dépôt	435,6		702,6	126,7			1.264,9
Encaissement brut	4.421,8	1.748,3	1.693,0	341,1		- 0,8	8.203,4

Neuf premiers mois 2012	Royaume- Uni Europe Compte						Total
	Belgique	Uni	continentale	Asie	général	Éliminations	
Produits							
- Primes brutes émises ¹⁾	4.764,5	1.696,7	751,0	205,7		- 0,3	7.417,6
- Variation des primes non acquises	- 54,9	- 35,6	1,8				- 88,7
- Primes acquises cédées	- 41,7	- 108,4	- 71,4	- 21,6			- 243,1
Primes d'assurance nettes acquises	4.667,9	1.552,7	681,4	184,1		- 0,3	7.085,8
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.830,5	54,1	219,4	60,6	168,7	- 52,3	2.281,0
Plus-values (moins-values) réalisées et latentes sur							
l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 221,0		- 221,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)							
(y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)					- 268,1		- 268,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	174,4	26,6	8,3	- 6,3	122,9		325,9
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	479,4		1.050,6	32,5			1.562,5
Part dans le résultat des entreprises associées	- 2,2		8,3	90,1	84,7	- 0,5	180,4
Produits de commissions	74,9	101,8	93,1	28,9			298,7
Autres produits	120,1	79,3	5,6	2,1	2,8	- 11,9	198,0
Total des produits	7.345,0	1.814,5	2.066,7	392,0	- 110,0	- 65,0	11.443,2
Charges							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 4.948,3	- 1.141,2	- 682,8	- 161,8		0,4	- 6.933,7
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	7,3	45,3	26,1	11,3			90,0
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 4.941,0	- 1.095,9	- 656,7	- 150,5		0,4	- 6.843,7
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 496,2		- 1.022,2	- 37,0			- 1.555,4
Charges financières	- 77,0	- 10,2	- 3,1	- 16,2	- 141,2	52,2	- 195,5
Variations des dépréciations	- 92,2		- 3,4	- 0,2		0,5	- 95,3
Variations des provisions	- 0,2	0,7	0,3		1,3		2,1
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO					- 1.962,5		- 1.962,5
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais					2.362,5		2.362,5
Impact total du règlement avec ABN AMRO					400,0		400,0
Commissions payées	- 467,3	- 292,6	- 100,7	- 67,5	- 0,5		- 928,6
Frais de personnel	- 336,5	- 169,0	- 51,0	- 22,2	- 11,8	- 0,1	- 590,6
Autres charges	- 481,3	- 116,1	- 84,2	2,7	- 40,1	11,8	- 707,2
Total des charges	- 6.891,7	- 1.683,1	- 1.921,0	- 290,9	207,7	64,8	- 10.514,2
Résultat avant impôts	453,3	131,4	145,7	101,1	97,7	- 0,2	929,0
Charges d'impôts sur le résultat	- 161,1	- 32,2	- 47,6	- 2,5	- 28,6		- 272,0
Résultat net de la période	292,2	99,2	98,1	98,6	69,1	- 0,2	657,0
Participations ne donnant pas le contrôle	76,0	13,3	49,3				138,6
Bénéfice net revenant aux actionnaires	216,2	85,9	48,8	98,6	69,1	- 0,2	518,4
Total des produits de clients externes	7.334,9	1.814,5	2.066,7	388,9	- 161,8		11.443,2
Total des produits internes	10,1			3,1	51,8	- 65,0	
Total des produits	7.345,0	1.814,5	2.066,7	392,0	- 110,0	- 65,0	11.443,2
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 141,3		- 87,4	- 0,4			- 229,1

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Neuf premiers mois 2012	Royaume- Uni Europe Compte						Total
	Belgique	Uni	continentale	Asie	général	Éliminations	
Primes brutes acquises	4.764,5	1.696,7	751,0	205,7		- 0,3	7.417,6
Primes en comptabilité de dépôt	271,6		385,2	107,4			764,2
Encaissement brut	5.036,1	1.696,7	1.136,2	313,1		- 0,3	8.181,8

25.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

30 septembre 2013	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	811,3	469,2	53,5	840,0		2.174,0
Placements financiers	54.697,6	7.300,8	0,8	74,6	- 11,2	62.062,6
Immeubles de placement	2.135,0	216,3				2.351,3
Créances	4.525,8	307,7	128,9	2.138,5	- 1.187,4	5.913,5
Investissements liés à des contrats en unités de compte	14.113,7				- 70,6	14.043,1
Investissements dans des entreprises associées	1.048,8	291,0		258,3	7,2	1.605,3
Réassurance et autres créances	725,2	1.223,7	260,8	3,5	- 115,7	2.097,5
Actifs d'impôts exigibles	14,8	22,6	2,8			40,2
Actifs d'impôts différés	31,2	54,9	6,0			92,1
Option d'achat sur actions BNP Paribas						
Intérêts courus et autres actifs	1.731,7	672,6	14,7	37,5	- 21,6	2.434,9
Immobilisations corporelles	904,7	160,7	16,1	1,0		1.082,5
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.026,5	156,1	251,5	0,1		1.434,2
Actifs détenus en vue de la vente	212,5	25,9				238,4
Total des actifs	81.978,8	10.901,5	735,1	3.353,5	- 1.399,3	95.569,6
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	26.072,1				- 3,4	26.068,7
Passifs résultant des contrats de placement Vie	28.791,9					28.791,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	14.110,5					14.110,5
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie		7.605,4				7.605,4
Certificats d'endettement				123,1		123,1
Dettes subordonnées	837,4	254,9	119,1	1.548,4	- 827,9	1.931,9
Autres emprunts	2.195,9	191,4	223,3	185,1	- 430,1	2.365,6
Passifs d'impôts exigibles	40,5	18,5	3,4	0,4		62,8
Passifs d'impôts différés	946,6	125,4				1.072,0
RPN(I)				279,0		279,0
Intérêts courus et autres passifs	1.381,3	669,4	154,7	306,8	- 136,4	2.375,8
Provisions	16,5	24,1	0,1	12,8		53,5
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				1.093,0		1.093,0
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente	24,1	2,2				26,3
Total des passifs	74.416,8	8.891,3	500,6	3.548,6	- 1.397,8	85.959,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.889,1	1.569,4	234,5	1.035,2	- 1,5	8.726,7
Participations ne donnant pas le contrôle	1.672,9	440,8		- 1.230,3		883,4
Capitaux propres	7.562,0	2.010,2	234,5	- 195,1	- 1,5	9.610,1
Total des passifs et des capitaux propres	81.978,8	10.901,5	735,1	3.353,5	- 1.399,3	95.569,6
Nombre d'employés	5.063	5.402	2.516	116		13.097

31 décembre 2012	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total ¹⁾
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.170,8	832,5	44,2	402,4		2.449,9
Placements financiers	55.466,9	7.003,4	0,8	112,3	- 11,6	62.571,8
Immeubles de placement	2.197,6	217,9				2.415,5
Créances	4.101,2	314,4	132,0	3.130,9	- 1.390,1	6.288,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	13.768,1				- 84,2	13.683,9
Investissements dans des entreprises associées	938,9	286,6		890,1	8,0	2.123,6
Réassurance et autres créances	630,8	1.149,8	281,3	4,0	- 97,9	1.968,0
Actifs d'impôts exigibles	5,5	1,6	2,3			9,4
Actifs d'impôts différés	33,2	55,6	3,3	79,6		171,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas				234,0		234,0
Intérêts courus et autres actifs	1.996,9	479,2	34,8	81,3	- 35,8	2.556,4
Immobilisations corporelles	953,0	143,8	16,8	1,4		1.115,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.084,4	155,9	257,7	0,1		1.498,1
Total des actifs	82.347,3	10.640,7	773,2	4.936,1	- 1.611,6	97.085,7
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	25.917,0				- 2,7	25.914,3
Passifs résultant des contrats de placement Vie	29.100,7					29.100,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	13.767,0					13.767,0
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie		7.536,3				7.536,3
Certificats d'endettement				186,8		186,8
Dettes subordonnées	854,3	253,1	122,0	2.945,8	- 1.259,7	2.915,5
Autres emprunts	1.710,2	163,4	232,2	76,8	- 214,6	1.968,0
Passifs d'impôts exigibles	90,7	32,3	5,7	0,4		129,1
Passifs d'impôts différés	1.235,0	96,4		79,5		1.410,9
RPN(I)				165,0		165,0
Intérêts courus et autres passifs	1.356,4	733,1	162,9	135,9	- 133,2	2.255,1
Provisions	21,8	29,7	0,2	17,4		69,1
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				997,0		997,0
Total des passifs	74.053,1	8.844,3	523,0	4.604,6	- 1.610,2	86.414,8
Capitaux propres revenant aux actionnaires	6.492,5	1.401,8	250,2	1.656,3	- 1,4	9.799,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.801,7	394,6		- 1.324,8		871,5
Capitaux propres	8.294,2	1.796,4	250,2	331,5	- 1,4	10.670,9
Total des passifs et des capitaux propres	82.347,3	10.640,7	773,2	4.936,1	- 1.611,6	97.085,7
Nombre d'employés	4.964	5.516	2.746	109		13.335

1) A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités en conséquence.

25.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

Neuf premiers mois 2013	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾	3.509,9	3.429,4			- 0,8	6.938,5
- Variation des primes non acquises		- 4,4				- 4,4
- Primes acquises cédées	- 70,6	- 200,1				- 270,7
Primes d'assurance nettes acquises	3.439,3	3.224,9			- 0,8	6.663,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.003,0	232,7	- 9,3	96,5	- 48,1	2.274,8
Plus-values (moins-values) réalisées et latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 90,0		- 90,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)				- 114,0		- 114,0
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	119,9	31,2		- 5,5		145,6
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	637,6				- 0,2	637,4
Part dans le résultat des entreprises associées	84,4	34,6		271,0	- 0,7	389,3
Produits de commissions	200,5	17,3	114,5		- 37,4	294,9
Autres produits	61,7	47,5	61,8	2,9	- 27,1	146,8
Total des produits	6.546,4	3.588,2	167,0	160,9	- 114,3	10.348,2
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 4.219,0	- 2.190,9			0,9	- 6.409,0
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	41,3	84,1				125,4
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 4.177,7	- 2.106,8			0,9	- 6.283,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 653,7					- 653,7
Charges financières	- 95,8	- 26,8	- 9,3	- 99,5	48,2	- 183,2
Variations des dépréciations	- 40,7	- 6,0		- 0,1	0,7	- 46,1
Variations des provisions	0,4	- 0,3				0,1
Commissions payées	- 370,5	- 638,2	- 3,3	- 0,1	37,3	- 974,8
Frais de personnel	- 286,8	- 250,7	- 72,2	- 13,6	0,7	- 622,6
Autres charges	- 388,3	- 279,3	- 71,4	- 32,0	26,4	- 744,6
Total des charges	- 6.013,1	- 3.308,1	- 156,2	- 145,3	114,2	- 9.508,5
Résultat avant impôts	533,3	280,1	10,8	15,6	- 0,1	839,7
Charges d'impôts sur le résultat	- 127,3	- 68,5	0,9	- 0,2		- 195,1
Résultat net de la période	406,0	211,6	11,7	15,4	- 0,1	644,6
Participations ne donnant pas le contrôle	94,7	37,2				131,9
Bénéfice net revenant aux actionnaires	311,3	174,4	11,7	15,4	- 0,1	512,7
Total des produits de clients externes	6.518,9	3.584,8	77,3	167,2		10.348,2
Total des produits internes	27,5	3,4	89,7	- 6,3	- 114,3	
Total des produits	6.546,4	3.588,2	167,0	160,9	- 114,3	10.348,2
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 196,6	- 9,0				- 205,6

1) L'encasement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Neuf premiers mois 2013	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	3.509,9	3.429,4			- 0,8	6.938,5
Primes en comptabilité de dépôt	1.264,9					1.264,9
Encasement brut	4.774,8	3.429,4			- 0,8	8.203,4

Neuf premiers mois 2012	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- Primes brutes émises ¹⁾	4.085,9	3.332,0			- 0,3	7.417,6
- Variation des primes non acquises					- 88,7	- 88,7
- Primes acquises cédées	- 66,7	- 176,4				- 243,1
Primes d'assurance nettes acquises	4.019,2	3.066,9			- 0,3	7.085,8
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	1.974,2	203,4	- 9,4	168,7	- 55,9	2.281,0
Plus-values (moins-values) réalisées et latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 221,0		- 221,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)				- 268,1		- 268,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	144,9	58,1		122,9		325,9
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	1.562,5					1.562,5
Part dans le résultat des entreprises associées	85,5	10,7		84,7	- 0,5	180,4
Produits de commissions	181,5	20,4	136,4		- 39,6	298,7
Autres produits	79,8	70,4	72,2	2,8	- 27,2	198,0
Total des produits	8.047,6	3.429,9	199,2	- 110,0	- 123,5	11.443,2
Charges						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 4.790,3	- 2.143,8			0,4	- 6.933,7
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	38,0	52,0				90,0
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 4.752,3	- 2.091,8			0,4	- 6.843,7
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 1.555,4					- 1.555,4
Charges financières	- 87,5	- 14,1	- 8,5	- 141,2	55,8	- 195,5
Variations des dépréciations	- 87,8	- 8,0			0,5	- 95,3
Variations des provisions	1,1	- 0,3		1,3		2,1
- Dépréciation des recours contre ABN AMRO				- 1.962,5		- 1.962,5
- Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais				2.362,5		2.362,5
Impact total du règlement avec ABN AMRO				400,0		400,0
Commissions payées	- 377,1	- 590,6		- 0,5	39,6	- 928,6
Frais de personnel	- 271,7	- 226,1	- 80,9	- 11,8	- 0,1	- 590,6
Autres charges	- 375,4	- 227,0	- 91,8	- 40,1	27,1	- 707,2
Total des charges	- 7.506,1	- 3.157,9	- 181,2	207,7	123,3	- 10.514,2
Résultat avant impôts	541,5	272,0	18,0	97,7	- 0,2	929,0
Charges d'impôts sur le résultat	- 158,4	- 80,0	- 5,0	- 28,6		- 272,0
Résultat net de la période	383,1	192,0	13,0	69,1	- 0,2	657,0
Participations ne donnant pas le contrôle	89,8	48,8				138,6
Bénéfice net revenant aux actionnaires	293,3	143,2	13,0	69,1	- 0,2	518,4
Total des produits de clients externes	8.022,7	3.426,8	86,3	- 92,6		11.443,2
Total des produits internes	24,9	3,1	112,9	- 17,4	- 123,5	
Total des produits	8.047,6	3.429,9	199,2	- 110,0	- 123,5	11.443,2
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 202,6	- 26,5				- 229,1

1) L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Neuf premiers mois 2012	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	4.085,9	3.332,0			- 0,3	7.417,6
Primes en comptabilité de dépôt	764,2					764,2
Encaissement brut	4.850,1	3.332,0			- 0,3	8.181,8

25.11 Résultat opérationnel en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel comprend les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges opérationnelles. Les plus-values et les moins-values réalisées sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds cantonnés, font partie du produit financier réparti et sont donc incluses dans le résultat opérationnel. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont affectés aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les profits et pertes en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers, mais aussi des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniaux ou des passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Neuf premiers mois 2013	Europe				Compte général	Éliminations	Total Ageas
	Belgique	Royaume-Uni	continentale	Asie			
Encaissement brut vie	2.996,4	78,9	1.358,4	341,1		- 0,8	4.774,0
Encaissement brut non-vie	1.425,4	1.669,4	334,6				3.429,4
Charges opérationnelles	- 371,1	- 192,6	- 113,3	- 33,3			- 710,3
Résultat opérationnel vie	309,3	- 3,3	77,9	20,4			404,3
- <i>Maladie et accidents</i>	47,4	- 5,9	21,8				63,3
- <i>Automobile</i>	20,0	46,4	2,5				68,9
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	40,1	53,4	- 0,3				93,2
- <i>Autres</i>	- 0,1	5,9	4,4				10,2
Résultat opérationnel non-vie	107,4	99,8	28,4				235,6
Résultat opérationnel	416,7	96,5	106,3	20,4			639,9
Part du résultat des entreprises associées non affectée			27,3	94,7	271,0		393,0
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	51,8	13,0	8,8	- 11,3	- 255,4	- 0,1	- 193,2
Résultat avant impôts	468,5	109,5	142,4	103,8	15,6	- 0,1	839,7
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,8%	30,8%	29,5%	0,0%	0,0%	0,0%	33,2%
Ratio de sinistralité	60,8%	67,4%	65,0%	0,0%	0,0%	0,0%	64,4%
Ratio combiné	97,6%	98,2%	94,5%	0,0%	0,0%	0,0%	97,6%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,37%	29,78%	0,53%	2,30%	0,00%	0,00%	0,50%
Passifs techniques	56.386,7	3.489,3	14.747,2	1.956,7		- 3,4	76.576,5

Neuf premiers mois 2012	Europe				Compte général	Éliminations	Total Ageas
	Belgique	Royaume-Uni	continentale	Asie			
Encaissement brut vie	3.674,1	61,1	801,8	313,1		- 0,3	4.849,8
Encaissement brut non-vie	1.362,0	1.635,6	334,4				3.332,0
Charges opérationnelles	- 356,5	- 162,0	- 108,9	- 33,4			- 660,8
Résultat opérationnel vie	288,2	- 1,3	83,1	26,7			396,7
- <i>Maladie et accidents</i>	45,5	- 1,3	26,4				70,6
- <i>Automobile</i>	27,7	97,7	9,4				134,8
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	24,6	4,0	3,1				31,7
- <i>Autres</i>	0,2	- 0,3	3,3				3,2
Résultat opérationnel non-vie	98,0	100,1	42,2				240,3
Résultat opérationnel	386,2	98,8	125,3	26,7			637,0
Part du résultat des entreprises associées non affectée			8,1	90,1	84,8		183,0
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	67,1	32,6	12,3	- 15,7	12,9	- 0,2	109,0
Résultat avant impôts	453,3	131,4	145,7	101,1	97,7	- 0,2	929,0
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,6%	26,1%	27,3%				30,6%
Ratio de sinistralité	62,2%	72,5%	62,6%				67,3%
Ratio combiné	98,8%	98,6%	89,9%				97,9%
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,37%		0,51%	2,62%			0,51%
Passifs techniques	55.167,1	2.735,6	14.816,7	1.785,4		- 3,1	74.501,7

Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres et hors effet défavorable de l'actualisation dans certains produits comparables à des produits vie, notamment en accidents du travail.

Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.

Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

26

PASSIFS ÉVENTUELS

26.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires judiciaires

A l'instar de nombreuses autres institutions financières, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice ainsi que d'enquêtes administratives et pénales, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans toutes ces actions et enquêtes, Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Mais ces actions contre Ageas, si elles devaient aboutir, pourraient en fin de compte avoir une incidence financière importante sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire leur issue ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas.

Procédures administratives menées par les autorités de contrôle en Belgique et aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas :

Le 5 février 2010, l'AFM a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 288.000 chacune pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 4 mai 2011, le tribunal a rejeté l'appel. Ageas a interjeté un appel en dernier ressort de cette décision auprès de l'instance compétente aux Pays-Bas.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV ainsi qu'à ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux États-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007. Il se pourrait dès lors que des investisseurs allèguent avoir négocié sur la base d'informations incomplètes durant la période à partir du 21 septembre 2007. Ageas réfute toute allégation de faute. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 9 février 2012, le tribunal de Rotterdam a rejeté l'appel. Ageas a interjeté un appel en dernier ressort de cette décision auprès de la juridiction néerlandaise compétente.

En Belgique :

L'autorité de contrôle en Belgique (la FSMA ou Autorité des services et marchés financiers) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis au deuxième trimestre 2008. Le 12 avril 2012, le comité de direction de la FSMA a transmis le rapport d'enquête établi par l'auditeur à la commission des sanctions. Le 17 juin 2013, la commission des sanctions a conclu que, durant la période de mai-juin 2008, Fortis avait communiqué de façon tardive ou incorrecte sur les conditions que la Commission européenne lui avait imposées dans le cadre de la reprise d'ABN AMRO, sur la solvabilité estimée après l'intégration totale d'ABN AMRO et sur le succès de l'émission NITSH II. C'est pour ces raisons que la commission des sanctions a imposé une amende d'EUR 500.000 à Ageas. Ageas a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles.

Enquête pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours dans le cadre des événements mentionnés dans l'introduction de ce chapitre. En novembre 2012, plusieurs personnes ont été inculpées par le juge d'instruction. Le dossier a été transmis au procureur du Roi. En février 2013, le Procureur du Roi a demandé à la Chambre du Conseil de renvoyer plusieurs personnes devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties ayant demandé des devoirs d'enquête complémentaires, l'audience devant la Chambre du Conseil a été reportée *sine die*.

Des conclusions négatives dans ces procédures administratives et/ou pénales pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

Procédures judiciaires intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, concernent (i) directement ou indirectement les transactions en septembre et octobre 2008, ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Aux Pays-Bas :

Le 16 août 2010, l'association VEB (Vereniging van Effectenbezitters) et certaines autres parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts² devraient être qualifiés de « gestion déficiente » (*wanbeleid*) par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis N.V. le 29 avril 2008.

Le 5 avril 2012, la Ondernemingskamer a en partie rejeté les demandes de VEB et y a en partie fait droit, estimant que pour certains aspects, il y a eu gestion déficiente. La Ondernemingskamer a subséquemment annulé la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis N.V. de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion en 2007, liée à la communication sur le portefeuille de subprimes dans le Prospectus et la Mise à jour des résultats de Fortis. Ageas a interjeté appel devant la Cour suprême des Pays-Bas.

Le 19 janvier 2011, l'association VEB a intenté une action devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications de Fortis entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis et de certains de ses anciens hauts dirigeants et administrateurs, que chacune de ces infractions peut être qualifiée d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicaux chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur la situation et l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

La Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts.

Une série d'actionnaires individuels représentés par M. Bos, demandent des dommages et intérêts et invoquent une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal d'Utrecht a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) avaient communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas, en vertu des accords conclus sur les conditions de départ en 2008 et/ou du droit civil néerlandais, de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé au tribunal d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht.

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis » (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

2 Rapport d'enquête ordonné par la section Entreprise et publié le 16 juin 2010. Il est consultable sur le site Ageas : http://www.ageas.com/Documents/NL_final_report_dutch_investigation_201006_16.pdf

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont fortement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis a été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

En Belgique :

Une série d'actionnaires représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. A ce jour, la procédure en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit et porte sur l'obtention de dommages et intérêts à payer par BNP Paribas à Ageas, et par Ageas aux plaignants.

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Le 12 septembre 2012, un (ancien) actionnaire Fortis et sa société mère ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007.

Le 29 avril 2013, une série d'actionnaires représentés par Me Arnauts, ont intenté une action en dommages et intérêts devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, invoquant la communication par Fortis en 2007 et en 2008 d'informations incomplètes et trompeuses. Le 25 juin 2013, une procédure similaire a été introduite devant le même tribunal par deux actionnaires. Le 19 septembre 2013, certains (anciens) actionnaires de Fortis, représentés par Me Lenssens ont intenté une action similaire devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles.

Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), BNP Paribas Fortis SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre 2010, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS ont contesté la validité de la conversion des MCS et demandé au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et

intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert.

Clause contractuelle de désengagement

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007 et 2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

Considérations générales

Dans la mesure où aucun des experts désignés par les tribunaux n'a soulevé d'argument qui puisse étayer ou justifier l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 et des accords et transactions qui en ont découlé, et compte tenu du fait que le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements rendus le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting Fortis Effect relatives à ces transactions, le management d'Ageas estime peu probable que l'une des procédures décrites dans la présente note aboutissent à l'annulation de ces transactions.

Toutefois, sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée. Pour toutes les procédures judiciaires et enquêtes dont le management a connaissance, Ageas comptabilisera des provisions si et lorsqu'à son estime, après consultation de ses conseillers juridiques, il est probable qu'un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamné à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans le présent chapitre, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors&Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions et enquêtes en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs.

26.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas SA/NV, parce que cette (ex-)société mère agissait comme garante, codébitrice ou partie à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentent 4.447 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.112 millions, et ont été émis par Fortis Banque SA/NV, avec ageas SA/NV agissant comme codébitrice.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas au 30 juin 2013 est d'EUR 26,98). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.643.904 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont données en nantissement en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'Euribor à 3 mois + 2,0%, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice

donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

2. Indemnité liée aux CASHES

Le nombre de titres CASHES émis initialement était de 12.000. En janvier 2012, BNP Paribas a lancé une offre d'achat sur les CASHES à un prix de 47,50% et subséquemment échangé 7.553 titres CASHES en actions Ageas sous-jacentes.

L'offre et l'échange qui a suivi s'inscrivaient dans un accord plus large conclu par Ageas avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas. Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas pour les 63% échangés.

Ageas a accepté d'indemniser BNP Paribas aux mêmes conditions que celles de l'accord pendant une période de deux ans, si BNP Paribas devait acquérir et convertir des CASHES additionnels sur les 37% encore en circulation. Ageas a aussi accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV égale au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

3. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque SA/NV 2004

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par l'ancienne société-mère Fortis, désormais dénommée ageas SA/NV, à un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux Euribor à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de BNP Paribas Fortis SA/NV passe sous un seuil donné ou si BNP Paribas Fortis SA/NV en décide ainsi, le coupon sera réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV d'actions ordinaires pour lesquelles BNP Paribas Fortis SA/NV devrait rémunérer ageas SA/NV par l'émission d'actions ordinaires.

26.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A. (voir aussi Note 2 – Acquisitions et cessions).

27

DÉRIVÉS

Les dérivés utilisés par les filiales sont conformes aux obligations réglementaires pertinentes et aux directives internes d'Ageas. Les dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché et d'investissement. En particulier, les filiales gèrent les expositions aux risques dans leurs portefeuilles d'investissement sur la base de seuils et d'objectifs généralement applicables. Le but essentiel de ces instruments est de constituer une couverture contre les mouvements de marché défavorables pour une sélection de titres ou une partie de portefeuille. Plus spécifiquement Ageas utilise sélectivement des instruments dérivés financiers comme les swaps, les options et les forwards pour réaliser des couvertures contre les variations de taux de change et de taux d'intérêt dans son portefeuille de placements.

Les principaux instruments de couverture sont les contrats de forwards sur actions, les options sur actions, les dérivés de crédit sur transfert de rendement (total return swaps ou TRS), les swaps de taux d'intérêt, les forwards de taux d'intérêt, les swaps de devises et les forwards de devises. Les instruments de couverture peuvent être prévus pour des transactions individuelles (micro-couverture) ou pour un portefeuille d'actifs ou de passifs similaires (couverture de portefeuille). Ageas est tenu d'évaluer si les critères de la comptabilité de couverture sont rencontrés, en particulier si les relations de couverture sont très efficaces pour neutraliser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. En outre, les couvertures doivent être dûment documentées. Toutes les relations de couverture doivent être approuvées dès leur mise en place afin d'assurer que les exigences de couverture soient remplies et que la documentation relative aux couvertures soit complète. Si la relation de couverture formelle ne peut être établie ou s'avère excessive, les dérivés sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transaction.

Contrats sur taux de change

Les futures sont des contrats dont le règlement se fait à un cours et à une date future spécifiés, qui sont négociables dans un marché organisé. Les forwards sont des contrats de gré à gré, dont le règlement intervient à une date future spécifiée à un prix négocié à l'avance.

Dérivés détenus à des fins de transaction

	30 septembre 2013			31 décembre 2012		
	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs	
Contrats sur devises						
Forwards et futures	14,7	0,2	717,9	19,3	0,4	1.055,6
Total	14,7	0,2	717,9	19,3	0,4	1.055,6
Contrats sur taux d'intérêts						
Swaps	4,9	2,5	505,7	8,9		624,1
Options	2,1		1.592,0	1,3		2.014,0
Total	7,0	2,5	2.097,7	10,2		2.638,1
Contrats sur actions et indices						
Options et warrants	0,3		0,6	3,2		10,6
Total	0,3		0,6	3,2		10,6
Autres	4,0		103,4	3,1		68,5
Solde en fin de période	26,0	2,7	2.919,6	35,8	0,4	3.772,8
Juste valeur sur base de données de marché observables						
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	2,7	0,2		6,3		
Total	26,0	2,7		35,8	0,4	
De gré à gré (OTC)						
Négociés en bourse	25,7	2,7	2.919,6	35,8	0,4	3.772,8
Total	26,0	2,7	2.919,6	35,8	0,4	3.772,8

Dérivés de couverture

	30 septembre 2013			31 décembre 2012		
	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel
	Actifs	Passifs		Actifs	Passifs	
Contrats sur devises						
Swaps de taux d'intérêt et de devises	0,2	3,9	354,4	0,9	3,4	325,0
Total	0,2	3,9	354,4	0,9	3,4	325,0
Contrats sur taux d'intérêts						
Forwards et futures	0,7	5,7	344,3			
Swaps		20,1	329,0		28,1	324,7
Options	1,1		82,2	0,7		82,2
Total	1,8	25,8	755,5	0,7	28,1	406,9
Solde en fin de période	2,0	29,7	1.109,9	1,6	31,5	731,9
Juste valeur sur base de données de marché observables						
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	2,0	29,7		1,6	31,5	
Total	2,0	29,7		1,6	31,5	
De gré à gré (OTC)						
	2,0	29,7	1.109,9	1,6	31,5	731,9
Total	2,0	29,7	1.109,9	1,6	31,5	731,9

28

ENGAGEMENTS

Les engagements reçus et donnés se présentent comme suit au 30 septembre :

Engagement	30 septembre 2013	31 décembre 2012
Engagements reçus		
Lignes de crédit	271,5	271,5
Autres engagements liés à des crédits	1,7	1,7
Suretés et garanties reçues	3.958,0	3.990,8
Droits et engagements liés à des assurances	14,7	14,5
Total reçu	4.245,9	4.278,5
Engagements donnés		
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	90,1	45,8
Lignes de crédit	426,0	375,7
Disponibles	-140,1	-102,3
Utilisées	285,9	273,4
Suretés et garanties données	1.644,1	1.397,6
Actifs et créances donnés en gage	633,7	651,8
Droits et engagements en capital	148,6	244,4
Autres engagements hors bilan	627,1	472,2
Total donné	3.429,5	3.085,2

La majeure partie des engagements reçus consiste en des sûretés et garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les engagements donnés comprennent une forte proportion de sûretés et de garanties données principalement dans le cadre d'accords de mise en pension, d'actifs et de créances donnés en gage et de lignes de crédit étendues.

29

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de l'état consolidé de la position financière qui soit de nature à nécessiter des adaptations dans les Etats financiers consolidés d'Ageas arrêtés au 30 septembre 2013.

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATI ON

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le 5 novembre 2013, le Conseil d'Administration a revu les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas des neuf premiers mois de 2013 et a autorisé leur publication.

Bruxelles, le 5 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Steve Broughton Richard Jackson Jane Murphy Roel Nieuwdorp Lionel Perl Lucrezia Reichlin Jan Zegeering Hadders

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ageas SA/NV sur l'examen de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2013

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe, qui comprend l'état consolidé arrêté au 30 septembre, le compte de résultats consolidé et de l'état consolidé du résultat global pour la période de neuf et trois mois close à cette date, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour la période de neuf mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives. Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de neuf mois close le 30 septembre n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Paragraphe explicatif

Nous attirons l'attention sur la note 26 de l'information financière intermédiaire consolidée résumée pour la période de neuf mois close au 30 septembre 2013, qui décrit qu'Ageas est impliquée ou pourrait encore être impliquée dans diverses actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

Bruxelles, le 5 novembre 2013

KPMG Réviseur d'Entreprises, Commissaire représentée par

M. Lange
Réviseur d'Entreprises



Your Partner in Insurance